Federal Court of Canada

2002-03 Report

Recycled Paper

103-05458/

TABLE OF CONTENTS

Introduction of the Chief Justice

1.0 Overview of the Federal Court of Canada 1
1.1 Establishment 1
1.2 Composition of the Court 1
1.3 Deputy Judges 1
1.4 Additional Duties of Judges 1
1.5 Committees 2
1.6 Appointments, Retirements/Resignations and Judges of the Federal Court of Canada 3
1.7 Prothonotaries 5
1.8 Composition of the Registry 5
1.9 Judicial Administration 6
1.10 Law Clerks 6

2.0 Jurisdiction and Procedure 8
2.1 Jurisdiction 8
2.2 Procedure 8
2.3 Rules Committee 8
2.4 Video-conferencing and teleconferencing 9

3.0 Court Activities 10
3.1 Annual Meeting of the Court 10
3.2 Judicial Education 10
3.3 Consolidation of Administrative Services 10
3.4 Visitors to the Court 11

4.0 Volume and Pace of Litigation 12
4.1 Delay Reduction Programme Update 12
4.2 Volume of Litigation in the Court of Appeal 12
4.3 Pace of Litigation in the Court of Appeal 13
4.4 Volume of Litigation in the Trial Division 13
4.5 Pace of Litigation in the Trial Division 15

5.0 Registry Activity 19
5.1 Overview 19
5.2 Accommodations 19
5.3 Administrative Proceedings 20
5.4 Case Management 21
5.5 Technology Initiatives 21
5.6 Registry 24
5.7 Financial Management 25
5.8 Security 26

Appendix 1 27
Appendix 2 29

Federal Court of Canada
Annual Report
January 1, 2002 to May 31, 2003

> It is fitting that on these heights above the Ottawa – surely one of the noblest situations in the world – you should add to the imposing group of buildings which house your Parliament and the executive branch of government. Henceforth, on these river-side cliffs, there will stand in this beautiful Capital, a group of public buildings unsurpassed as a symbol of the free and democratic institutions which are our greatest heritage.

These words were iterated by Her Majesty Queen Elizabeth, in the presence of His Majesty King George VI, during the ceremony to lay the foundation stone of the current Supreme Court of Canada Building on May 20, 1939. Since 1946, the Supreme Court of Canada Building has been co-occupied by both the Supreme Court of Canada and the Exchequer Court of Canada, which from June 1, 1971 has been known as the Federal Court of Canada. Although the Federal Court of Appeal will be moving out of this historic building to provide additional space for judges and staff of the Supreme Court of Canada, another symbol of the "free and democratic institutions which are our greatest heritage" will soon be erected on this distinguished promontory. The construction of the Federal Judicial Building, which was announced on May 8, 2002, will house the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada. It is expected to be completed by the fall 2007.

More recently, on May 22, 2003, the *Courts Administration Service Act* was promulgated by the Governor in Council and will come into force on July 2, 2003. This legislation amends the Federal Court Act to create a separate appellate court-the Federal Court of Appeal, and a trial court–the Federal Court, from the existing two divisions of the Federal Court of Canada. As a result, this Annual Report marks the last annual report of the Federal Court of Canada. Hereafter, there will likely be separate annual reports for both the Federal Court of Appeal and the Federal Court. Furthermore, the *Courts Administration Service Act* establishes a single administrative structure, the Courts Administration Service, for the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada and it changes the status of the Tax Court of Canada to that of a superior court.

The construction of the Federal Judicial Building, combined with the promulgation of the *Courts Administration Service Act*, S.C. 2002, c. 8 are important milestones in the evolution of this judicial institution and its Registry. The Federal Court of Canada, and its predecessor the Exchequer Court of Canada, have been an integral part of Canadian history and jurisprudence since 1875. The Federal Court of Appeal and the Federal Court will continue this legacy.

Francis Bacon once said, "If we do not maintain justice, justice will not maintain us." The above-cited initiatives will hopefully provide the maintenance and support required by these important pillars of Canadian justice.

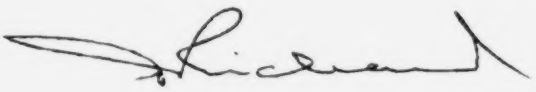

John D. Richard
Chief Justice

1.0 OVERVIEW OF THE FEDERAL COURT OF CANADA

1.1 Establishment

The Federal Court of Canada was established in 1971 as the successor to the Exchequer Court of Canada, which was founded in 1875[1]. Both courts were established under the authority of section 101 of the *Constitution Act, 1867*, as courts of law, equity and admiralty for the "better Administration of the Laws of Canada." The Federal Court is a superior court of record and has civil and criminal jurisdiction.

The Court is bilingual, offering its services in both official languages of Canada, and bijural, administering the two legal systems-common law and civil law. It is also itinerant, in the sense that it sits and transacts business at any place in Canada to suit, as close in proximity as may be, the convenience of the parties. It is the Court's objective to secure the just, most expeditious and least expensive determination of every proceeding based on its merits.

1.2 Composition of the Court

The Court consists of two divisions: the Federal Court of Appeal and the Federal Court - Trial Division. The judicial complement of the Court consists of a Chief Justice, an Associate Chief Justice, 12 puisne judges of the Court of Appeal and 32 puisne judges of the Trial Division. As of May 31, 2003, there are 10 puisne judges of the Court of Appeal and 21 puisne judges of the Trial Division, excluding supernumerary judges.

In addition, the Court is composed of senior judges who have elected supernumerary status under the *Judges Act*.

The Chief Justice is president of the Federal Court of Canada and of the Court of Appeal. The Associate Chief Justice is president of the Trial Division. Judges of each division are *ex officio* members of the other division. At least 15 of the judges of the Court must be persons who have been judges of the Court of Appeal or Superior Court of Québec, or have been members of the Barreau du Québec. As of May 31, 2003 there were 15 such judges.

A list of the judges of the Court and the details of their appointment and status as regular or supernumerary judges appear on page 4.

1.3 Deputy Judges

Under section 10 of the *Federal Court Act*, a judge of a superior, county or district court in Canada, or any such former judge may be designated as a deputy judge of the Federal Court. Designations are made at the request of the Chief Justice with the approval of the Governor in Council pursuant to Privy Council Order 1973-6/1953.

1.4 Additional Duties of Judges

In addition to their regular duties, judges of the Court are required to devote time to the work of other courts and tribunals. Judges of the Trial Division sit as Umpires to hear appeals under the *Employment Insurance Act*, under the direction of the Associate Chief Justice who is Chief Umpire.

Similarly, up to six judges of the Trial Division sit as members of the Competition Tribunal, of which the Honourable Madam Justice Sandra J. Simpson is Acting Chairperson. On February 26, 2002, the Honourable Madam Justice Eleanor R. Dawson and the Honourable Mr. Justice François Lemieux were appointed as members of the Tribunal. These appointments to the Tribunal were followed by those of the Honourable Mr. Justice Pierre Blais and the Honourable Mr. Justice Edmond P. Blanchard on October 29, 2002.

Judges of both divisions of the Court sit as members of the Court Martial Appeal Court of Canada, of which the Honourable Mr. Justice Barry L. Strayer is Chief Justice. Judges may also act as commissioners for inquiries conducted under the *Inquiries Act* and the *Corrections and Conditional Release Act* and may sit as assessors under other federal statutes. Judges of the Court lecture and write articles about the law and participate as lecturers, seminar leaders or panelists in continuing education programmes for the benefit both of colleagues on this and other courts as well as of members of the bar.

1 While its enabling legislation was passed in 1875, the Court was not fully operational until the following year.

Moreover, judges may be appointed to Commissions of Enquiry abroad. For instance, by an Order-in-Council dated August 3, 2001, the Honourable Mr. Justice Julius A. Isaac was appointed as Chair of the Commissions of Enquiry in Jamaica for the upsurge of violence that had taken place in July 2001 in West Kingston. On July 1, 2002 the report was tabled in the Jamaican Parliament. It contained several recommendations to assist the Jamaican Security Forces in the effective and professional discharge of their duties. The report also recommended steps to help the affected communities build a peaceful social order. At the conclusion of the enquiry on June 28, 2002, the Honourable Mr. Justice Isaac resumed his duties at the Federal Court of Appeal.

1.5 Committees

In order to involve judges in the varied work of the Court, the Chief Justice established a number of committees, composed of representatives of both divisions of the Court. These committees include:

The **Accommodations Committee**, chaired by the Chief Justice, deals with the physical accommodations for the Court in the National Capital Region (NCR) and in centres where the Court maintains its own local offices.

The **Bench and Bar Liaison Committee**, chaired by the Chief Justice, provides a forum for members of the bar to meet with the judges to discuss informally issues of concern to the bar which do not fall within the mandate of the Rules Committee.

On May 9, 2003, the Bench and Bar Liaison Committee held a meeting to discuss the *Courts Administration Service Act*, accommodations, the Federal Court website, and educational seminars, as well as special interest topics proposed by the Canadian Bar Association.

The **Technology Advisory Committee** has the following mandate:

i) to advise the Chief Justice, the Associate Chief Justice, the Administrator and the judges of the Court with respect to the introduction and use of computer technology which involves or impacts on the work of judges;

ii) to consider new computer-related developments of relevance to the work of the judges and to propose their adoption where appropriate;

iii) to provide a bridge between the administration of the Court and the judges by assisting the latter to be more informed about computer use, and to promote support services and training for judges in their use of computers; and,

iv) to serve as a point of contact with the Computer Advisory Committee of the Canadian Judicial Council (CJC) and similar committees in other superior courts.

This committee is chaired by the Honourable Mr. Justice J.D. Denis Pelletier who is also a member of the Court's Web (Internet) Site Committee.

The **Judicial Education Committee**, chaired by the Honourable Mr. Justice John M. Evans, organizes the annual meeting of the Court and arranges continuing legal education seminars for judges.

The **Law Clerks Committee**, co-chaired by the Honourable Mr. Justice J. Brian D. Malone and the Honourable Madam Justice Danièle Tremblay-Lamer, oversees the recruitment and selection of law clerks.

The **Library Committee**, chaired by the Honourable Madam Justice Karen R. Sharlow, advises the Head Librarian on library objectives, policies, services and collection development.

The **Communications Committee** is chaired by the Chief Justice. The objectives of this Committee are:

i) to establish guidelines for interaction with the news media;

ii) to develop and implement a public information plan for the national framework of the Court; and,

iii) to develop and implement effective educational initiatives promoting a better understanding of the Court and its operations.

The **Liaison Committee with the Bar of Montréal** is chaired by the Chief Justice. It provides a forum in which members of the Bench and Bar may discuss the interaction between the Civil Code of Québec and federal law and practices.

In addition, section 45.1 of the *Federal Court Act* establishes a **Rules Committee** composed of the Chief Justice, the Associate Chief Justice, seven other judges of the Court, a representative of the Attorney General of Canada, and five members of the practising bar designated by the Attorney General of Canada after consultation with the Chief Justice. These designated members of the bar are nominated by the Chief Justice after consultation with the Canadian Bar Association (CBA). They are representative of the different regions of Canada and the various areas of practice within the jurisdiction of the Court. The Chief Justice is the statutory Chair of this Committee.

1.6 Appointments, Retirements/ Resignations and Judges of the Federal Court of Canada

The Honourable Michel Beaudry of Gatineau, Québec, was appointed a Judge of the Trial Division on January 25, 2002. He replaced the Honourable Justice Max M. Teitelbaum who elected to become a supernumerary judge on October 30, 2000.

The Honourable Luc Martineau of Montréal, Québec, was appointed Judge of the Trial Division on January 25, 2002. He replaced the Honourable Justice Pierre Denault who retired on November 1, 2001.

The Honourable Carolyn A. Layden-Stevenson of Fredericton, New Brunswick, was appointed Judge of the Trial Division on January 25, 2002. She replaced the Honourable Justice William P. McKeown who elected to become a supernumerary judge on December 19, 2001.

The Honourable Simon Noël of Gatineau, Québec, was appointed a Judge of the Trial Division on August 8, 2002. He replaced the Honourable Marc Nadon who was appointed a Judge of the Court of Appeal on December 14, 2001.

The Honourable Judith A. Snider of Calgary, Alberta, was appointed a Judge of the Trial Division on October 10, 2002. She replaced the Honourable J.D. Denis Pelletier who was appointed a Judge of the Court of Appeal on December 14, 2001.

The Honourable James Russell of Saskatoon, Saskatchewan, was appointed a Judge of the Trial Division on December 11, 2002. He fills a newly established position on the Court resulting from the amendment to the *Federal Court Act* following the passage of the *Anti- terrorism Act*.

The Honourable Johanne Gauthier of Montréal, Québec, was appointed a Judge of the Trial Division on December 11, 2002. She fills a newly established position on the Court resulting from the amendment to the *Federal Court Act* due to the passage of the *Anti-terrorism Act*.

The Honourable James W. O'Reilly of Ottawa, Ontario, was appointed a Judge of the Trial Division on December 12, 2002. He fills a newly established position resulting from the amendment to the *Federal Court Act* due to the passage of the *Anti-terrorism Act*.

Retirement/Resignation

The Honourable William P. McKeown retired effective September 1, 2002.

The Honourable Donna McGillis resigned effective May 15, 2003.

Judges of the Federal Court of Canada as of May 31, 2003

Chief Justice
The Honourable John D. Richard
August 30, 1994 (Trial Division)
June 23, 1998 (Associate Chief Justice)
November 4, 1999 (Chief Justice)

Associate Chief Justice
The Honourable Allan Lutfy
August 7, 1996 (Trial Division)
December 8, 1999 (Associate Chief Justice)

Judges of the Court of Appeal
The Honourable Arthur J. Stone
July 18, 1983
July 18, 1998 (Supernumerary)

The Honourable Barry L. Strayer
July 18, 1983 (Trial Division)
August 30, 1994 (Court of Appeal)
September 1, 1998 (Supernumerary)

The Honourable Alice Desjardins
June 29, 1987
August 11, 1999 (Supernumerary)

The Honourable Robert Décary
March 14, 1990

The Honourable Allen M. Linden
July 5, 1990
January 7, 2000 (Supernumerary)

The Honourable Julius A. Isaac
December 24, 1991 (Chief Justice)
September 1, 1999 (Supernumerary)

The Honourable Gilles Létourneau
May 13, 1992

The Honourable Marshall E. Rothstein
June 24, 1992 (Trial Division)
January 21, 1999 (Court of Appeal)

The Honourable Marc Noël
June 24, 1992 (Trial Division)
June 23, 1998 (Court of Appeal)

The Honourable Marc Nadon
June 10, 1993 (Trial Division)
December 14, 2001 (Court of Appeal)

The Honourable J. Edgar Sexton
June 23, 1998

The Honourable John M. Evans
June 26, 1998 (Trial Division)
December 8, 1999 (Court of Appeal)

The Honourable Karen R. Sharlow
January 21, 1999 (Trial Division)
November 4, 1999 (Court of Appeal)

The Honourable J.D. Denis Pelletier
February 16, 1999 (Trial Division)
December 14, 2001 (Court of Appeal)

The Honourable J. Brian D. Malone
November 4, 1999

Judges of the Trial Division
The Honourable Paul U.C. Rouleau
August 5, 1982
July 28, 1996 (Supernumerary)

The Honourable James K. Hugessen
July 18, 1983 (Court of Appeal)
June 23, 1998 (Trial Division)
July 26, 1998 (Supernumerary)

The Honourable Yvon Pinard, P.C.
June 29, 1984

The Honourable Max M. Teitelbaum
October 29, 1985
October 30, 2000 (Supernumerary)

The Honourable W. Andrew MacKay
September 2, 1988
June 1, 2000 (Supernumerary)

The Honourable Frederick E. Gibson
April 1, 1993

The Honourable Sandra J. Simpson
June 10, 1993

The Honourable Danièle Tremblay- Lamer
June 16, 1993

The Honourable Douglas R. Campbell
December 8, 1995

The Honourable Pierre Blais, P.C.
June 23, 1998

The Honourable François Lemieux
January 21, 1999

The Honourable John A. O'Keefe
June 30, 1999

The Honourable Elizabeth Heneghan
November 15, 1999

The Honourable Dolores Hansen
December 8, 1999

The Honourable Eleanor R. Dawson
December 8, 1999

The Honourable Edmond P. Blanchard
October 5, 2000

The Honourable Michael A. Kelen
July 31, 2001

The Honourable Michel Beaudry
January 25, 2002

The Honourable Luc Martineau
January 25, 2002

The Honourable Carolyn Layden-Stevenson
January 25, 2002

The Honourable Simon Noël
August 8, 2002

The Honourable Judith A. Snider
October 10, 2002

The Honourable James Russell
December 11, 2002

The Honourable Johanne Gauthier
December 11, 2002

The Honourable James W. O'Reilly
December 12, 2002

1.7 Prothonotaries

Prothonotaries are barristers or advocates of a province who are appointed to assist the Court in the efficient performance of its work. Their jurisdiction is defined in the *Federal Court Rules*. Upon the adoption of the *Federal Court Rules, 1998* and the *Rules Amending the Federal Court Rules, 1998 and the Class Proceedings Rules and Miscellaneous Rules* [SOR 2002- 417], the jurisdiction of prothonotaries was enlarged to include:

i) the hearing and determination of most interlocutory motions to the Court;

ii) small claims jurisdiction to hear and to determine any action for exclusively monetary relief in which the amount claimed does not exceed $50,000.00, exclusive of interest and costs; and,

iii) the hearing of a claim in respect of one or more individual questions in a class action in which the amount claimed by the member of the class does not exceed $50,000 exclusive of interest and costs.

Prothonotaries play an important role in case management. They conduct pre-trial conferences, mediations, early neutral evaluations and mini-trials.

As of May 31, 2003, the prothonotaries of the Court were:

John A. Hargrave
Prothonotary (Vancouver)
Appointed February 17, 1994

Richard Morneau
Prothonotary (Montréal)
Appointed November 28, 1995

Roza Aronovitch
Prothonotary (Ottawa)
Appointed March 15, 1999

Roger R. Lafrenière
Prothonotary (Toronto)
Appointed April 1, 1999

Mireille A. Tabib
Prothonotary (Ottawa)
Appointed April 22, 2003

Retirement
Associate Senior Prothonotary Peter A.K. Giles retired effective March 28, 2002.

1.8 Composition of the Registry

The Registry of the Court consists of the principal office in the National Capital Region (NCR) and 16 local offices located across Canada. The principal office provides various services to the Court such as policy advice, human resources, financial and property management, as well as computer technical and library support. The principal and the local offices provide operational support to the Court and information to the legal community and the public. There is a collaborative effort between the principal and local offices in scheduling hearings and organizing all aspects of Court sittings.

The Registry is headed by an Administrator, who is accountable to the Chief Justice for all administrative matters pertaining to the operation of the Court and the Registry. The Administrator is also the Deputy of the Commissioner for Federal Judicial Affairs (FJA) for purposes of preparing budgetary submissions for the Court and for making such other administrative arrangements as are necessary to ensure that all reasonable requirements, including those for premises, equipment and other supplies and services for officers, clerks and employees of the Federal Court, and for the performance of its operations are provided for in accordance with law.

Registry staff, appointed pursuant to the *Public Service Employment Act* (PSEA), carry out the various administrative functions as are required by the *Federal Court Rules, 1998*. Pursuant to section 236 of the *National Defence Act*, Registry staff perform the duties of their respective offices in relation to the Court Martial Appeal Court of Canada as well.

The Registry is comprised of the following: Office of the Administrator, Appeal Division, Trial Division, Regional Operations, Administrative and Judicial Services and Corporate Services. This latter section includes: human resources, finance, informatics, real property, security, the Federal Judicial Building Project Team and planning and communications. A list of principal staff, as of May 31, 2003, may be found on page 7.

A list of the local offices of the Court is provided in Appendix 1.

1.9 Judicial Administration

The Chief Justice is assisted in his management of the Court by an Executive Officer, who is also the media relations officer for the Court and secretary to the statutory Rules Committee. Similarly, the Associate Chief Justice is assisted by an Executive Officer. Moreover, the Chief Justice and the Associate Chief Justice have designated Judicial Administrators to assist them in the scheduling of sittings and in the performance of their nonjudicial duties. As of May 31, 2003, the persons carrying out those functions were:

Executive Officer to the Chief Justice
Chantelle Bowers

Executive Officer to the Associate Chief Justice
Emily McCarthy

Judicial Administrator (Appeal Division)
Suzelle Bazinet

Judicial Administrator (Trial Division)
Giovanna Calamo

1.10 Law Clerks

Recent graduates of law schools in Canada are invited to apply for positions as law clerks to judges of the Court. Notices regarding the law clerks programme are distributed to Canadian law schools. During 2002, there were 37 law clerks employed at the Court. Under the supervision and direction of the Head of Research - Appeal Division or Head of Research - Trial Division, the law clerks prepare case summaries, research questions of law and prepare detailed memoranda on facts and legal issues as instructed by the judges to whom they are assigned.

REGISTRY

Administrator of the Court	Robert Biljan
Deputy Administrator - Operations and Finance	Pierre R. Gaudet
Chief Information Officer	Gary Pinder
Deputy Administrator - Human Resources	Cathryn Taubman
Special Advisor	Charles E. Stinson
Regional Director - Québec & Atlantic	Monique Giroux
Regional Director - Ontario	Rita Bezuhly
Regional Director - Western	Gail MacIver
Director, Informatics and Real Property Services	Mike Prescott
Head Librarian	Rosalie Fox
Director, Administrative and Judicial Services	Pat Levac
Head, Research & Law Clerks - Appeal Division	Marc Reinhardt
Head, Research & Law Clerks - Trial Division	Christine Ball
Manager, Planning and Communications	Lydia M. Tonelli
Executive Assistant to the Administrator of the Court, and General Inquiries	Pierrette Brunet (613) 995-6719

2.0 JURISDICTION AND PROCEDURE

2.1 Jurisdiction

The jurisdiction of the Federal Court, like that of its predecessor the Exchequer Court of Canada, has evolved with the legislative responses by Parliament to the changing needs of Canadians and today embraces a broad range of subject matter.

The Federal Court exercises a specialized jurisdiction, including a limited criminal jurisdiction, in areas governed by federal law. For example, the Court exercises jurisdiction in admiralty, intellectual property, proceedings by or against the Crown in right of Canada, and the supervision of federal boards, commissions and other tribunals either by way of statutory appeal or of judicial review. Several statutes, including: the *Canada Evidence Act*, the *Canadian Security Intelligence Service Act* and the *Immigration and Refugee Protection Act* require judges of the Court to conduct *in camera* or public hearings to determine issues related to national defence and security. The *Competition Act* gives the Federal Court - Trial Division all of the powers and jurisdiction of a superior court of criminal jurisdiction in respect of the prosecution of certain offences under that legislation.

A list of some of the federal statutes under which the Federal Court may exercise jurisdiction appears in Appendix 2.

2.2 Procedure

The general rules governing practice and procedure in the Court are made by the Rules Committee, established under section 45.1 of the *Federal Court Act*, as amended by S.C. 1990, c. 8. The work of the Rules Committee, as of May 31, 2003, is reported in Part 2.3.

On June 28, 2002, the rules governing immigration applications and appeals before the Federal Court of Canada were amended by SOR/2002-232.

The *Federal Court Immigration and Refugee Protection Rules* are made by the Chief Justice pursuant to subsection 75(1) of the *Immigration and Refugee Protection Act*. Subsequent amendments to the *Federal Court Immigration and Refugee Protection Rules* will be made by the Rules Committee, subject to Governor in Council approval once the *Courts Administration Service Act* comes into force on July 2, 2003.

2.3 Rules Committee

On November 21, 2002, Governor in Council approval was obtained for the *Rules Amending the Federal Court Rules, 1998 and the Class Proceedings Rules and Miscellaneous Rules* [SOR 2002-417]. These Rules were then published in the December 4, 2002 version of the Canada Gazette, Part II. This was a result of a comprehensive revision of the *Federal Court Rules* which culminated in the *Federal Court Rules, 1998*. As part of that revision, consideration was given to enacting a rule for expanded class proceedings in the Federal Court. The Rules Committee's Discussion Paper, released in 2000, provided the basis for the development of the draft "Class Proceedings Rules".

The Rules Committee met most recently on May 2, 2003 in Ottawa, Ontario. Among other topics, the Rules Committee's primary goal was to examine consequential amendments that are required to the *Federal Court Rules, 1998* as a result of the *Courts Administration Service Act*. Directions were then given to Department of Justice drafters to provide a copy of the draft changes to the Rules Committee.

Of interest, section 43(1) of the *Courts Administration Service Act* changes the composition of the Rules Committee to include the following:

(a) the Chief Justice of the Federal Court of Appeal and the Chief Justice of the Federal Court;

(b) three judges designated by the Chief Justice of the Federal Court of Appeal and five judges designated by the Chief Justice of the Federal Court;

(c) the Chief Administrator of the Courts Administration Service; and,

(d) five members of the bar of any province designated by the Attorney General of Canada, after consultation

with the Chief Justice of the Federal Court of Appeal and the Chief Justice of the Federal Court.

The present Rules Committee composition remains in effect until the July 2, 2003 coming into effect date of the *Act*.

2.4 Video-conferencing and teleconferencing

The objectives of offering video- and teleconferencing facilities to litigants are:

i) to provide an alternative means of access to Court hearings in order to facilitate the advancement of cases, including access on urgent matters and across long distances; and,

ii) to save costs in time and travel for litigants, judges and Registry staff.

In 1996, the Court introduced pilot procedures by which parties may request that motions, case scheduling conferences, pre-trial conferences or other conference hearings proceed by way of video-conference. Videoconferencing installations have been established in Ottawa, Halifax, Montréal, Toronto, Edmonton and Vancouver. In 2002, 12 videoconferences were conducted. The number of videoconferences held from January 1, 2003 to May 31, 2003 was 11.

Teleconferencing is another service available for hearings. It provides expedient and relatively inexpensive access to the Court for litigants and, as such, is often utilized by litigants and their legal representatives because of its convenience. A total of 1,076 teleconferences were conducted during 2002 up from 1,028 in 2001. The number of teleconferences held from January 1,2003 to May 31, 2003 was 525.

3.0 COURT ACTIVITIES

3.1 Annual Meeting of the Court

In 1992, the Court instituted the practice of holding an annual meeting of all judges to discuss the business of the Court and for professional development. The 2002 annual meeting was held from September 4 to 6, 2002 at Montebello, Québec.

On September 5, 2002, the Honourable Madam Justice Rosalie Abella of the Court of Appeal for Ontario addressed the subject of judges and public opinion. In the session devoted to Administrative Law, Professor Suzanne Comtois provided a comparison on the *Baker* and *Suresh* decisions. Mr. Chris Paliare spoke on how judicial review judgments are being received by practitioners and Professor Philip L. Bryden addressed the issue of tribunal independence. The Environmental Law Session dealt with new trends in the development of Canadian and international environmental law. Ms. Margot Priest, Professor Stepan Wood and Ms. Anne-Marie Sheahan led a discussion on that topic.

On September 6, 2002, as part of the Aboriginal Law session, Professor Brian J. Slattery spoke on Aboriginal and treaty rights and the Honourable Thomas Berger spoke on the constitutional dimensions of self-government treaties. Later on that day, the Court of Appeal and the Trial Division held separate sessions to discuss topics affecting their respective divisions. Reports of court committees were also received at a full meeting of the Court.

3.2 Judicial Education

Consistent with the Standards for Judicial Education in Canada, which was approved by the Board of Governors of the National Judicial Institute in October 1992 and in cooperation with the Canadian Institute for the Administration of Justice and the Canadian Institute for Advanced Legal Studies, the Judicial Education Committee was established to develop continuing education programmes for judges of the Court. In addition to the annual meeting of the Court mentioned in Part 3.1, the Committee organized, in collaboration with the National Judicial Institute, the following: a seminar on anti-terrorism legislation on February 22, 2002; a Canadian Maritime Law Seminar in conjunction with the Canadian Maritime Law Association on April 12, 2002; a seminar on the *Immigration and Refugee Protection Act* on May 10, 2002; an international law seminar on January 31, 2003; and a seminar on intellectual property on May 16, 2003.

Each division of the Court also organized programs of particular interest to the judges of that division. The Trial Division held a seminar on class proceedings on October 18, 2002 and the Appeal Division held a seminar on the anti-avoidance provision of the *Income Tax Act* on November 29, 2002.

Judges of the Court also attended other conferences authorized by the Canadian Judicial Council under the *Judges Act*.

3.3 Consolidation of Administrative Services

On June 25, 1998, the Minister of Justice announced proposed structural reforms in respect of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada:

"Proposals include the consolidation of the current administrative services of the two courts into a single Courts Administration Service, the creation of a separate Federal Court of Appeal and an increase in the status of the Tax Court to that of a superior court."

These proposals respond, in part, to the 1997 Auditor General's *Report on the Federal Court of Canada and Tax Court of Canada*. Serious consideration was given to all of the Report's recommendations. Together, the proposed reforms aim to improve the coordination in the administrative management of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada and will render both courts more efficient and effective while fully respecting their independence.

On September 18, 2001, the Minister of Justice and Attorney General of Canada tabled Bill C-30, the proposed *Courts Administration Service Act*, in the House of Commons. On March 27, 2002, Bill C-30 received Third Reading and Royal Assent.

The *Courts Administration Service Act* S.C. 2002, c.8 was promulgated on May 22, 2003 by the Governor General in Council and will come into force on July 2, 2003. The Chief Administrator of the Courts Administration Service, effective July 2, 2003, will be Robert M. Emond.

This legislation amends the *Federal Court Act* to create two separate courts, the Federal Court of Appeal and the Federal Court, from the existing two divisions of the Federal Court of Canada. It also changes the status of the Tax Court of Canada to that of a superior court and establishes a single administrative structure (the Courts Administrative Service) for the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada.

According to the *Courts Administration Service Act* (article 2), the mandate of the Courts Administration Service is to:

a) facilitate coordination and cooperation among the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada for the purpose of ensuring the effective and efficient provision of administrative services to those courts;

b) enhance judicial independence by placing administrative services at arm's length from the Government of Canada and by affirming the roles of chief justices and judges in the management of the courts; and,

c) enhance accountability for the use of public money in support of court administration while safeguarding the independence of the judiciary.

3.4 Visitors to the Court

The Court received official visitors throughout the year and has hosted several open houses and symposia. Visiting dignitaries and judges offer a meaningful exchange of ideas and issues affecting the judiciary from different global regions. Open communication between judiciaries heightens knowledge and sensitivity towards multiculturalism within our society. It also allows Canadian and international judges to examine different judicial systems and initiatives in order to ascertain the best practices for possible implementation.

On June 25, 2002 the Associate Chief Justice and the Honourable Mr. Justice MacKay met with three visiting judges from Australia, Uganda and Papua New Guinea.

Other visiting dignitaries who met judges of the Court included: Judge Rosa H.M. Jansen of the Netherlands who met the Honourable Madam Justice Sharlow on September 10, 2002 and a Russian delegation which was received by the Honourable Mr. Justice Rothstein on November 7-8, 2002 and who were given a tour of the Ottawa Registry. Court officials from Nunavut also met with Registry officials on July 3, 2002 to learn more about the Federal Court's case management system.

Moreover, there were two Chinese delegations, the first of which was received on July 8, 2002 by the Chief Justice and the Honourable Mr. Justice Décary in Ottawa, Ontario. Members of this delegation then visited the Vancouver Local Office where they were received by the Honourable Madam Justice Tremblay-Lamer and Prothonotary Mr. Hargrave. On October 17, 2002, the second Chinese delegation was received in the Toronto Local Office and given a tour of the Registry and its premises.

To promote information sharing and to heighten public awareness of the Federal Court and its Registry, several open houses were organized at offices across the country. The participating offices were: Fredericton, New Brunswick on June 11, 2002; Winnipeg, Manitoba on October 9, 2002; and, Charlottetown, Prince Edward Island on October 15, 2002. A further two open houses were held on May 1, 2003 in Ottawa, Ontario and on May 22, 2003 in Saskatoon, Saskatchewan. The latter open house also honoured the Honourable Mr. Justice Isaac who will be retiring from the Federal Court of Appeal on July 18, 2003.

In addition, the Court and its Registry, in collaboration with the local bar, also held a Symposium/Colloque in Montréal, Québec on April 16, 2002. The Montréal Local Office hosted another Symposium/Colloque on March 18, 2003 where the theme was Judicial Reviews before the Federal Court of Canada.

4.0 VOLUME AND PACE OF LITIGATION

4.1 Delay Reduction Programme Update

In 1992, the Court established a Delay Reduction Programme (DRP) consistent with recommendations made by the Canadian Judicial Council (CJC) in its report released in August of that year. As a first step, a computer accessible inventory of all litigation pending in the Court was created. A review of that inventory was completed on August 31, 1997.

The second step of the DRP was the introduction of case management principles, including time standards into the *Federal Court Rules*. The Rules Committee began a comprehensive review of the *Federal Court Rules* in 1992. In 1995, the Canadian Judicial Council approved targeted time standards for superior trial courts and courts of appeal as proposed objectives for the pace of litigation, subject to the availability of human and physical resources. As part of the DRP, the Court ensured that standards in the *Federal Court Rules, 1998*, which came into effect on April 25, 1998, were consistent with the standards adopted by the Canadian Judicial Council.

Since the coming into force of the *Anti-terrorism Act* on December 24, 2001 and the *Immigration and Refugee Protection Act* on June 28, 2002, there has been a significant increase in immigration proceedings. From January to May 31, 2003 there has been an increase of 62% in new files opened in comparison to the same five month period in 2002.

4.2 Volume of Litigation in the Court of Appeal

Figure 1 illustrates the size of the inventory of proceedings pending in the Court of Appeal at the end of 2001 and 2002, together with the number of proceedings added to the inventory and disposed of each year.

Figure 1: Court of Appeal Proceedings added to/disposed of from Inventory as of December 31, 2002

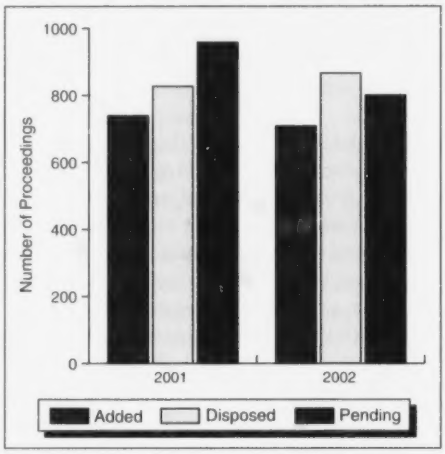

There were 958 proceedings pending in the Court of Appeal on December 31, 2001. Of this amount, 708 proceedings were added to the inventory during 2002 and the Court disposed of 866 proceedings, leaving 800 proceedings pending at the end of 2002.

Figure 2: Court of Appeal Profile of Proceedings Pending as of December 31, 2002

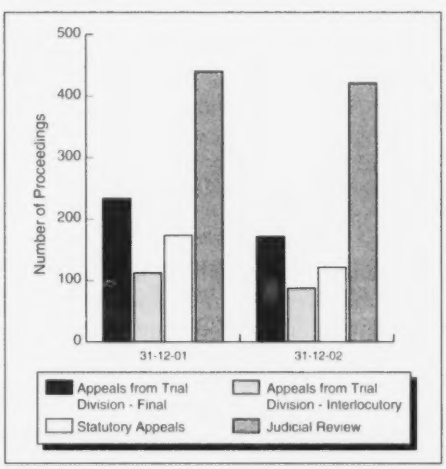

Figure 2 profiles, by major subject area, the proceedings pending in the inventory at the end of 2001 and 2002. As of December 31, 2002, the inventory comprised 258 appeals from the Trial Division: 171 were from final orders and 87 appeals were from interlocutory orders. The remainder of the inventory consisted of 421 applications for judicial review and 121 statutory appeals.

4.3 Pace of Litigation in the Court of Appeal

Commencement to Judgment

In 2002, the median time for all proceedings from commencement to judgment was 13.8 months, down considerably from 17.0 months in 2001.

The median time periods in 2002 by subject area were as follows:

Appeals from Trial Division - Final Orders 13.9 months
Appeals from Trial Division - Interlocutory Orders 9.2 months
Statutory Appeals 13.9 months
Applications for Judicial Review 14.8 months

Status of Pending Inventory

Figure 3: Federal Court of Appeal Status of Pending Inventory as of December 31, 2002

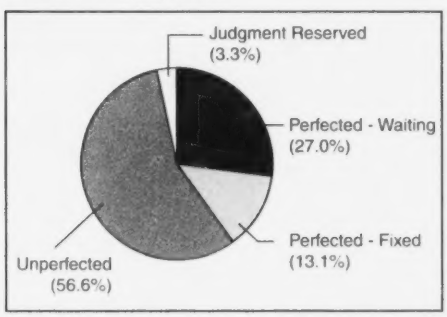

Figure 3 shows the status of the pending inventory on December 31, 2002. Of the 800 cases pending, 321 (40%) had been perfected for hearing. Of these, 105 had been assigned fixed hearing dates, leaving 216 to be fixed for hearing; 27 judgments (3.3% of all cases) were under reserve; and, 452 cases (56.6%) remained unperfected at the end of the year.

The number of cases which were ready for hearing but for which a hearing date had not been assigned by December 31, 2002 was 216, down from 300 on December 31, 2001.

Age of Pending Inventory

Figure 4: Federal Court of Appeal Distribution of Inventory by Age as of December 31, 2002

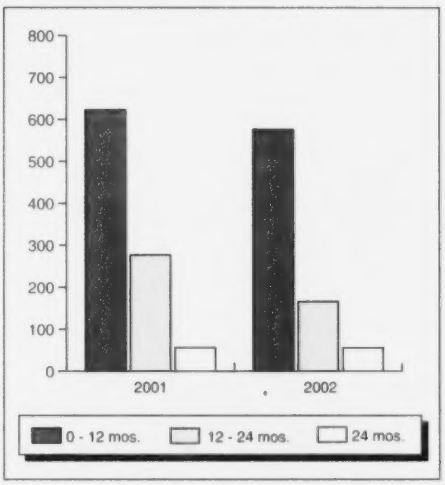

The age of the pending inventory at the end of 2001 and 2002 is illustrated in Figure 4. The number of pending cases over two years old remained constant at 56 on December 31, 2001 and on December 31, 2002. (This amounted to 5.8% of the pending inventory on December 31, 2001 and 7.0% of the pending inventory on December 31, 2002.) This continues to be an improvement since December 31, 1994 when 1,138 cases (57% of the inventory) were over two years old.

4.4 Volume of Litigation in the Trial Division

New Proceedings Commenced

Proceedings in the Trial Division comprise two major categories: litigation and administrative proceedings, of which litigation forms the main workload. Litigation has been categorized according to seven broad subject areas: Admiralty, Aboriginal Law, Crown Litigation, Judicial Review, Intellectual Property and Statutory Appeals/Applications form the six main "Non-Immigration" subject areas; Immigration proceedings form the seventh category.

The second category, administrative proceedings, arises from provisions in a number of federal statutes which provide for the filing of certificates, decisions or

orders of federal boards, commissions or other tribunals, giving them the same force and effect as judgments of the Federal Court - Trial Division. These are mainly dealt with by Registry Officers and are reported in Part 5.

Figure 5: Trial Division
Proceedings added to/disposed of from Inventory as of December 31, 2002

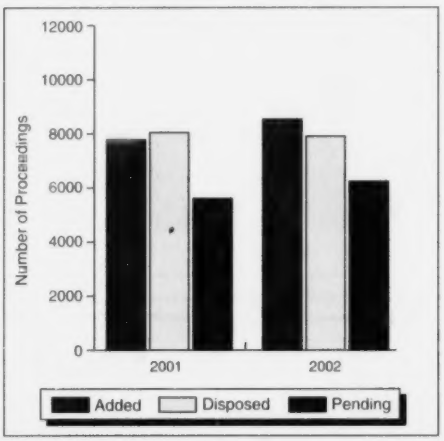

Figure 5 shows there were 5,609 proceedings pending in the Trial Division as of December 31, 2001. Of this amount, 8,532 proceedings were added to the inventory during 2002 and the Trial Division disposed of 7,903 proceedings, leaving 6,238 proceedings pending at the end of 2002.

In 2001, the Non-Immigration component of the pending inventory was 3,058. The Non-Immigration pending inventory increased by 78 proceedings in 2002 to 3,136.

The Immigration component of the 2001 pending inventory was 2,551. In 2002 that number increased by 551 to 3,102.

Figure 6: Trial Division
New Proceedings Commenced as of December 31, 2002

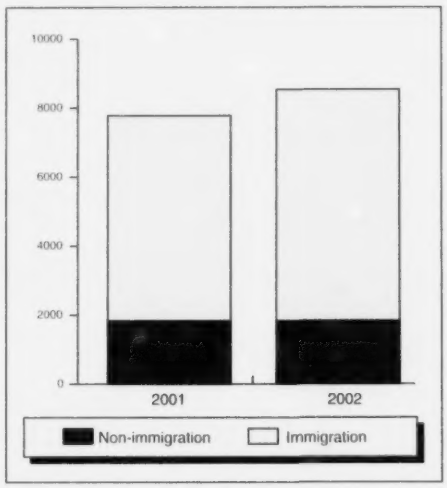

Figure 6 illustrates the number of new proceedings commenced in 2001 and 2002, with Immigration proceedings shown separately from all other proceedings.

In the Non-Immigration subject areas, the number of new proceedings numbered the same, at 1,833, in 2001 and 2002.

The Immigration component has continued to rise since 1995. In that year, 3,631 new Immigration proceedings were commenced. That number was 5,945 in 2001, and rose to 6,699 in 2002. (The number of new Immigration proceedings instituted from January 1, 2003 to May 31, 2003 was 4,078.) Further yearly increases are expected as a result of the passage of the *Immigration and Refugee Protection Act (IRPA)*. This *Act* changed the procedure for applications challenging visa officer decisions. As of June 28, 2002, these types of proceedings require leave of the Court to obtain a full hearing.

The number of visa officer judicial reviews commenced in 2001 was 713 while up to June 27, 2002, prior to the enactment of the *Immigration and Refugee Protection Act*, that number was 534. The number of leave application procedures rose from 5,229 in 2001 to 6,164 in 2002. (From January 1, 2003 to May 31, 2003 the number of leave application procedures amounted to 4,069.)

Figure 7: Trial Division
Profile of Pending Inventory as of December 31, 2002:

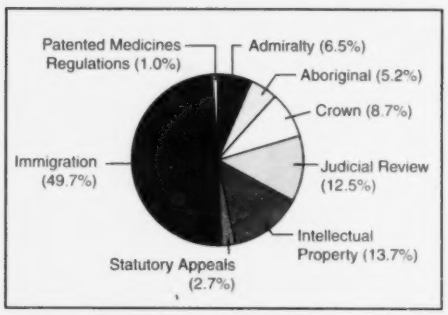

Figure 7 profiles the December 31, 2002 pending inventory by major subject area:

Admiralty	406	(6.5%)
Aboriginal Law	325	(5.2%)
Crown Litigation	541	(8.7%)
Judicial Review	780	(12.5%)
Intellectual Property	854	(13.7%)
Statutory Appeals and Applications	170	(2.7%)
Immigration	3,102	(49.7%)
Patented Medicines Regulations	60	(1.0%)

It should be noted that Patented Medicines Regulations cases numbered 28 in 2001 whereas in 2002 the total of such cases was 60. Although relatively small in number, these cases can be demanding of judicial resources.

4.5 Pace of Litigation in the Trial Division

Commencement to Disposition

Figure 8: Trial Division
Percentage of dispositions within 12 months of commencement (Excluding Immigration) as of December 31, 2002

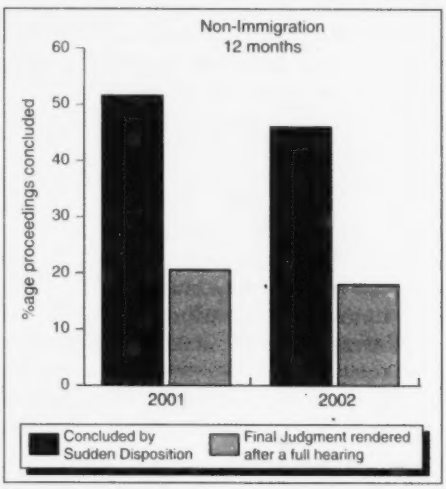

Figure 9: Trial Division
Percentage of dispositions within 12 months of commencement (Immigration) as of December 31, 2002

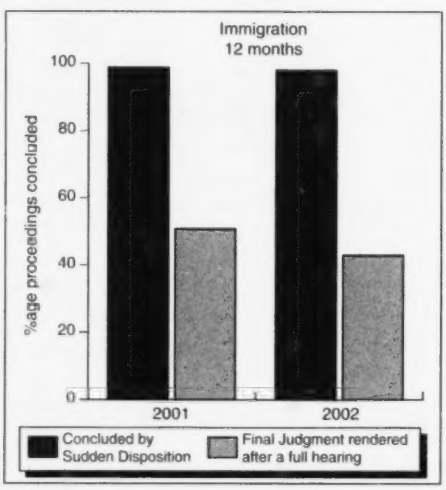

Figures 8 and 9 sample the cases in which dispositions were recorded in 2001 and 2002 and set out the percentage of these dispositions which occurred within 12 months of commencement. Figure 8 samples the dispositions in Non-Immigration proceedings while Figure 9 samples dispositions in Immigration proceedings only. Each chart distinguishes between the percentage of proceedings concluded by final judgment rendered after a full hearing (FJR) and those concluded by sudden disposition (SDD) such as by settlement, discontinuance, dismissal for delay or the refusal of the Court for leave to commence a proceeding.

Figure 10: Trial Division
Percentage of dispositions within 18 months of commencement
(Excluding Immigration)
as of December 31, 2002

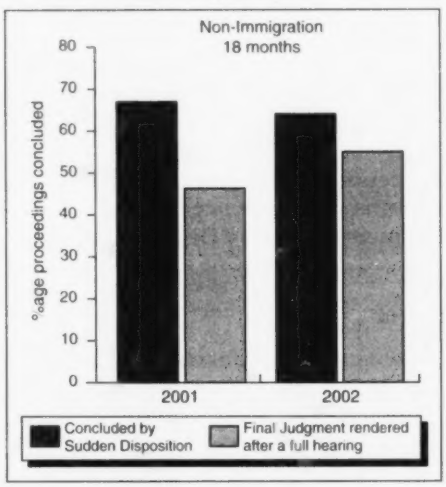

Figure 11: Trial Division
Percentage of dispositions within 18 months of commencement
(Immigration)
as of December 31, 2002

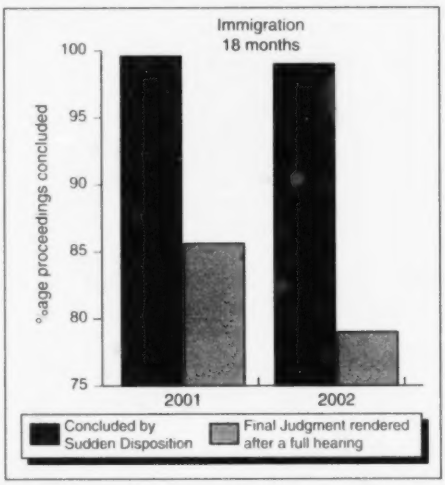

Figures 10 and 11 compare the percentage of dispositions which occurred within 18 months of commencement.

Figure 12: Trial Division
Percentage of dispositions within 24 months of commencement
(Excluding Immigration)
as of December 31, 2002

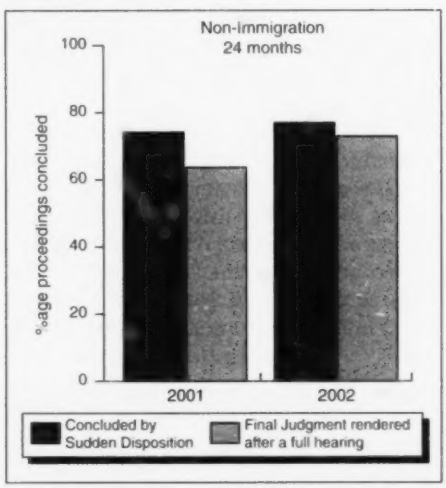

Figure 13: Trial Division
Percentage of dispositions within 24 months of commencement (Immigration)
as of December 31, 2002

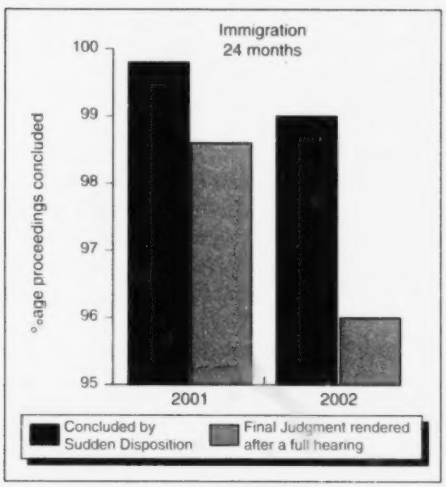

Figures 12 and 13 compare the results of dispositions in the Court within 24 months of commencement.

As figures 9, 11 and 13 illustrate, in Immigration proceedings where leave is granted, or in Immigration proceedings for which leave is not required, 91% were concluded within 12 months of commencement in 2002. This percentage increased to 97% within 18 months of commencement and 99% within 24 months of commencement.

Status of Pending Inventory

Figure 14: Trial Division-
Status of Pending Inventory as of December 31, 2002
(Excluding Immigration)

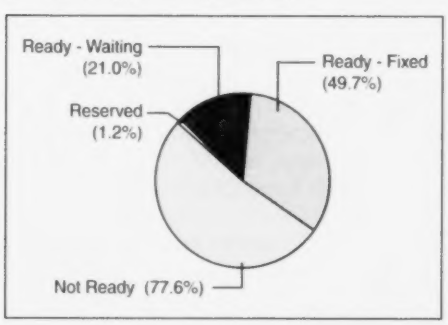

Figure 14 shows the status of the inventory of Non-Immigration proceedings pending at year end. 37 (1.2%) judgments were under reserve and 657 (21%) cases were ready but not yet heard. Of these, 156 (49.7%) had been assigned fixed hearing dates, 129 (41.1%) were consolidated files and 16 (0.5%) were in dispute resolution leaving 356 (11.3%) to be fixed. Finally, 8 (0.25%) cases were in the trial process. Of the 3,136 cases in the inventory, 2,434 (77.6%) were not ready for hearing.

On December 31, 2002, the inventory of Immigration proceedings pending in the Trial Division stood at 3,102, of which 2,649 were applications for leave and for judicial review. Of the 3,102 judgments, 69 judgments (2.2%) were under reserve and 421 proceedings were ready but not yet heard. Of this latter number, 300 were fixed for hearing and 121 were still to be fixed. 434 leave applications were awaiting their leave determination and 2,178 proceedings, including 1,969 applications for leave and for judicial review, were not ready for hearing.

Age of Pending Inventory

Figure 15 illustrates the age of the pending inventory of Non-Immigration proceedings on December 31 of 2001 and 2002.

Figure 15: Trial Division-
Age of Pending Inventory as of December 31, 2002
(Excluding Immigration)

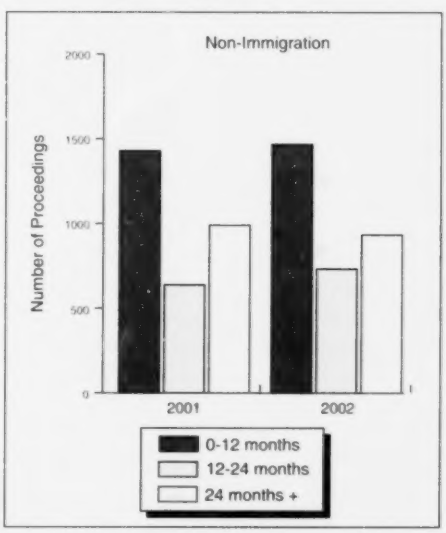

On December 31, 1993, 52% of proceedings in the pending inventory (4,381 proceedings) were over two years old. This number had increased to 72% (6,602 proceedings) by December 31, 1997. With the introduction of the *Federal Court Rules, 1998*, status reviews were conducted to identify which of these older proceedings were still active and to issue orders dismissing those which were not. As a result of the status review procedure, the number of pending proceedings over two years old was reduced to 4,406 (60%) as of December 31, 1998. The number of pending proceedings over two years old decreased further to 934 (30%) as of December 31, 2002.

Figure 16: Trial Division-
Age of Pending Inventory as of December 31, 2002
Immigration Proceedings Only

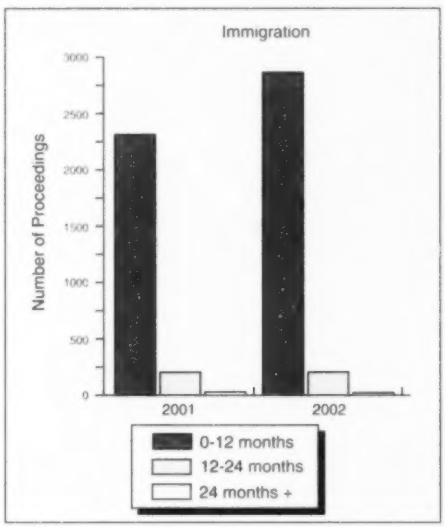

Figure 16 shows that the vast majority of Immigration proceedings pending on December 31 of 2001 and 2002 were less than 12 months old.

5.0 REGISTRY ACTIVITY

5.1 Overview

The Registry provides the support necessary for the resolution of Court proceedings and the enforcement of decisions. The Registry strives to ensure that all persons have access to justice without undue hardship, delay or inconvenience. This follows from the statement in Rule 3 that the *Federal Court Rules, 1998* "be interpreted and applied so as to secure the just, most expeditious and least expensive determination of every proceeding on its merits".

Principal responsibilities of the Registry are outlined in Part 2 of the Rules pertaining to administration of the Court. These are: the requirements for offices of the Court, the maintenance of records and filing of documents, the arrangements for and conduct of Court sittings, and the provision of public access to the Court's records.

All activities and communications between the Court and litigants, or their counsel, flow through the Registry. Designated officers of the Registry perform such quasi-judicial functions as the assessment of costs, assessment of damages, arrests of ships, cargo and freight in admiralty cases, and the preparation of schemes of collocation in accordance with the *Civil Code of Québec*. Staff of the Registry have similar responsibilities in relation to the Court Martial Appeal Court of Canada.

5.2 Accommodations

In accordance with federal government initiatives to further enhance efficiencies, the Registry is currently undertaking various joint building projects in Ottawa, Ontario and in Toronto, Ontario that will contribute to long-term cost savings and greater public access to the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada.

Ottawa Principal Office

Since 1989, the Registry's principal office of the Federal Court of Canada has been distributed throughout five different premises in the National Capital Region.

The need for suitable accommodations for the Court in Ottawa has been an increasingly pressing issue as growth of the organization continued to crowd existing accommodations. Registry staff continue to work from various locations.

Plans for a building to house the Federal Court received Preliminary Project Approval from Treasury Board Ministers in February 1990. Public Works Government Services Canada (PWGSC) studied options to accommodate the Federal Court of Canada in one location in Ottawa. A revised Preliminary Project Approval was authorized by Treasury Board Ministers at meetings held on April 11 and 18, 2002 to proceed with the definition of a project to construct the Federal Judicial Building in Ottawa.

On May 8, 2002, the Minister of Justice and Attorney General of Canada, the Honourable Mr. Cauchon and the former Minister of Public Works and Government Services Canada (PWGSC) and Receiver General for Canada, the Honourable Mr. Boudria announced the government's approval of the Federal Judicial Building in the National Capital Region which will be situated in St. Laurent Square, west of the Supreme Court Building. With the adoption of the *Courts Administration Service Act*, the proposed building will house the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada as well as the Courts Administration Service.

In conjunction with the Tax Court of Canada and Public Works and Government Services Canada, the Registry of the Federal Court's Project Team is presently reviewing concept designs for the new Federal Judicial Building. As an interim measure, the Federal Court of Appeal will be moving their offices from the Supreme Court of Canada Building to the Thomas D'Arcy McGee Building in 2003, with the understanding that progress on the Federal Judicial Building will continue within reasonable time limits.

Despite the additional capital spending required for this move, the Registry will strive to ensure that its current high standard of service is maintained both to the public and to the judges of the Court.

Ontario Region:
Toronto Local Office

Since 1971, the Toronto Local Office has leased space in the Canada Life Building, located at 330 University Avenue. In 2000 the landlord, Canada Life, gave notice that no lease extensions to the Federal Court of Canada would be contemplated since it would require this space for its own employees. Consequently, the Court and its Registry must relocate by August 31, 2005.

With approval from Treasury Board, given on January 30, 2003, the Registry of the Federal Court and the Tax Court of Canada have undertaken to find a suitable site for the future Toronto federal courts' building project.

The lease tender package was sent to four qualifying bidders. The successful bidder, Canada Life, was notified in May 2003.

Western Region:
Vancouver Local Office

The Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada have collocated in Vancouver since 2000. The Vancouver Local Office has been able to accommodate the needs of the Tax Court of Canada by providing an additional judge's chamber and a small hearing room, as an interim measure.

The Vancouver Local Office was also able to accommodate Citizenship and Immigration Canada (CIC)-British Columbia/Yukon Regions for temporary space for Citizenship Court. This saved CIC approximately $200,000 in fit-up costs and rent, while at the same time allowing them to provide continued quality service to their clients. As a result of this horizontal initiative, CIC managed to conduct 8,004 testing of Canadian Immigrants, granted citizenship to 8,815 new Canadians and held 538 Citizenship hearings.

Edmonton Local Office

The Edmonton Local Office of the Federal Court of Canada was able to accommodate a complex Aboriginal trial. This trial is ongoing and it is projected to take a year to complete. Due to anticipated hearings in Edmonton, mainly Aboriginal trials, the Registry will have to review the need for expansion space in order to accommodate the Court's projected schedule of hearings. Leases and expansion space will have to be reviewed in Vancouver, Edmonton, Calgary and Winnipeg in order to meet operational and security requirements.

Furthermore, participation from the Court and its Registry will be forthcoming concerning the construction of a new provincial court house in Saskatoon, Saskatchewan.

Québec and Atlantic Region:
Montréal Local Office

The Montréal Local Office, located at 30 McGill Avenue, occupies a single building. The upcoming consolidation of the administrative services of the Registry of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada will require a reorganization of the premises in order to suit the needs of the courts and the Courts Administration Service.

Québec Local Office

The Québec Local Office will be signing a short-term lease for the premises it currently occupies. This lease will expire on November 30, 2004. PWGSC will have to commence negotiations with La Société Immobilière du Québec for a long-term lease and additional contiguous space next to the office's existing premises.

Fredericton Local Office

Negotiations for a long-term lease are ongoing with the landlord of the existing premises. The current lease is due to expire in December 2005.

Halifax Local Office

Although the lease at the Halifax Local Office is to expire in February 2006, additional space requirements are a pressing issue.

5.3 Administrative Proceedings

Provision is made in federal statutes for the filing of certificates, decisions or orders of federal boards, commissions or other tribunals in the Federal Court (Trial Division). Once deposited with the Registry, these "administrative proceedings" have the force and effect of a judgment of this Court. As these proceedings are dealt with principally by the Registry, they do not form part of the Court's Delay Reduction Programme (DRP) inventory.

Figure 17 shows that the number of these proceedings, which began an upward trend in 1991 with 8,610 cases, increased to 16,682 cases in 1996. Even though there was a decrease in the number of these cases in 1997 to just over 14,000 cases, by 2000 17,039 cases had been instituted and this total increased in 2001 to 20,271 proceedings. In 2002 these proceedings dropped slightly to 19,562 (or 3.5% from 2001), however, the upward trend is still evident.

Figure 17: Administrative Proceedings Commenced

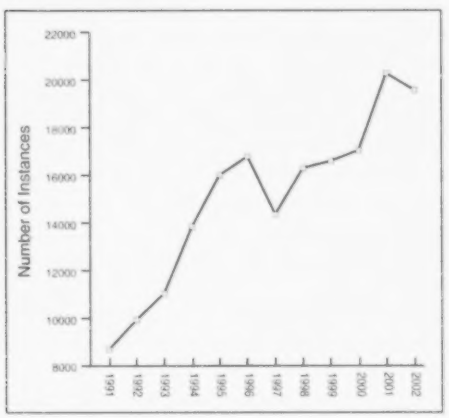

5.4 Case Management

Case management, which was incorporated into the new *Federal Court Rules, 1998* on April 25, 1998, is the coordination of Court processes and resources intended to move cases in a timely manner from commencement to disposition, regardless of the type of proceedings. It involves the active supervision by the Court of the progress of cases and introduces new supervisory activities such as status reviews, dispute resolution services, trial management conferences and specially managed proceedings.

Since 1998, the Registry has utilized an integrated system of advanced technological components and support services which combine to provide the Court with a comprehensive, automated case management system. This system includes a computerized case inventory package (called the Delay Reduction Programme - DRP) to measure and report on elapsed time between events in the litigation process; an automated scheduling system (called the Case Scheduling Module - CSM) for assignment of cases, judges, court facilities and personnel; an automated docket recording system (called the Proceedings Management System) with enhancement for inclusion of non-automated records; teleconference and video-conference facilities; remote document filing by fax; a statistical retrieval package; and, an electronic communication software (*GroupWise*).

These integrated systems place the Registry at the forefront of the automated case management field. They enable the Court to meet its goals and objectives of case management and assist the Registry in optimizing limited resources to meet increasing demands for its services.

5.5 Technology Initiatives

The electronic filing (e-filing) project continues to be a priority for the Court and its Registry. During the past year this project has progressed. With the Registry's ongoing partnership with Quicklaw Canada and the Electronic E-Filing Project Advisory Committee (EPAC), new templates have been developed and are currently being reviewed and tested for quality standards.

Several new technological projects were initiated in 2002-03. For example, in preparation for e-filing and to foster public confidence in using technology in the courtroom, Informatics completed the first phase of the migration of the router to a secure channel network (SCNet). SCNet is an integral step to ensure secure lines so that sensitive information is not intercepted by random users. Updated networking equipment was also installed to increase bandwidth capability allowing staff greater access and faster retrieval of electronic information. An increase in bandwidth is also crucial for the implementation of the e-filing project to facilitate in the transmission and receipt of electronic documents.

Furthermore, in 2002 a large land claims trial commenced in Edmonton, Alberta and is currently ongoing. Electronic evidence display, real-time court reporting and closed circuit television for public viewing were employed. These technologies helped to accommodate voluminous documentary exhibits, counsel representing

multiple parties and interested members of the public in a relatively small courtroom.

The Electronic Evidence Display System consists of flat panel monitors for the judge, his/her research assistant, the court registrar, the court reporter, all counsel and the witness stands. The majority of documentary evidence was pre-scanned into Adobe PDF (Portable Document Format) by counsel for all sides and forwarded to the Registry for inclusion in an image database system.

The image database system is controlled by the court registrar so that exhibits may be called up instantaneously and displayed on all monitors simultaneously. The judge and research assistant each have a copy of the electronic image database for their own use and annotation on portable notebook computers, for use inside and outside of the courtroom. To display exhibits that may not have been previously scanned, a document camera is available and counsel have the ability to connect their notebook computers to the Evidence Display System.

Real-time court reporting is also being used in this trial. In this way, the judge, counsel and all court staff can accept real-time feed via their own notebook computers. The judge on this trial has utilized the capabilities of the real-time software to link exhibits directly to certain points within the transcript itself. These links can assist in the recollection of certain testimony and corresponding exhibits and in the process of writing Reasons for Judgement.

Furthermore, to allow as many people as possible to attend the trial, closed circuit television was utilized to feed audio and video to an overflow room with temporary seating.

Although formal feedback has not been received from the participants of this trial, informal feedback indicates that the technology utilized in this trial has greatly facilitated its progression.

In addition, as part of modernizing technology in the government, several short-term projects were undertaken in mid-2002. The first objective was to improve hardware by fitting new desktop (Mind Pentium 4) and flat panel screens, and laptop computers (Dell C610) so that all users could receive the same rate of efficiency when using core programs (e.g. GroupWise, Wordperfect 9.0). Docking stations with separate flat panel monitors and external TBITS keyboards were also installed. These external features assist in providing ergonomic comfort to judges and Registry employees. Moreover, a new operating system, Windows XP Professional, was installed. This replaced Windows '95 which is no longer supported by most software vendors and cannot support some applications.

Another internal initiative, undertaken by the Informatics Section, was an intensive upgrade in the groupware system to improve communication between the judiciary and the Registry staff. As court cases involve more complex issues, technology must meet the demand to provide spontaneous access to information across the country between the judiciary and the Registry. Some features of GroupWise 6.0 are remote and cache modes that make it easier for internal users to log onto the system when working away from the office. The Court and its Registry have also upgraded to Netscape 7.0 which offers more options for e-mail and internet capabilities that can lead to an increase in productivity by saving time during the research and development of projects. The Informatics Section continues to provide internal technical support to the judges and to the Registry staff concerning all software and hardware technologies.

In 2003, the Court anticipates continued advances in the development and implementation of courtroom technology, on-line reference tools such as public access to certified questions in immigration proceedings and, possibly, the release of reasons via the internet when requested by the parties.

Infrastructure and Corporate systems

i) *Human Resource Information System - HRIS*

HRIS is a government approved shared systemwhich was implemented by Informatics and Human Resources services in 2001. Human Resource staff have continued to input information into this

system so that the existing Human Resources system, HRMIS, can be phased out. The new system offers better reporting and human resources planning capabilities, increased access to historical information and working tools for managers and staff. It is also supported by an organization that is funded by Treasury Board.

ii) *Salary Management system - SMS*

SMS is a government approved system which was implemented by Informatics and Financial services in 2001. SMS replaces the antiquated HR Planner from FreeBalance Corporation. SMS provides better reporting facilities and allows greater access to information and tools by management and staff.

In 2002, a FIT Gap Analysis was conducted to determine whether SMS and HRIS can interface together so that corporate services can share information between different sections. As a corollary, this Analysis will help Financial services to determine whether a new version upgrade is necessary to meet the Registry's needs.

iii) *FreeBalance Financial Management System - FMS*

FMS, a government approved system, underwent a number of upgrades in 2002 to ensure Intranet access so as to promote information sharing between Informatics and Finance. The implementation of Oracle database upgrade patches assisted FMS and SMS software to interface more smoothly, while allowing the Registry to remain current with Oracle standards and certification.

2002 was a preparation year for the implementation for certification of a new database in 2003-2004. The system required reconfiguration in order to chart accounts for the year- end reporting requirements at PWGSC, as well as to standardize the system with that of the Tax Court of Canada.

iv) *Trust Account System (In-house)*

During 2002-03, Finance and Informatics tested, upgraded and debugged several aspects of the Trust Account System to ensure minimal error rates.

v) *Information Management Systems*

In July 2002, the Administrator of the Court approved the Administrative Records Management Project to ensure that the Registry's administrative records are managed for access and accountability. A comprehensive information management program is being implemented in the Registry, through the development of an Information Classification System and the introduction of records scheduling, retention and disposition guidelines. A preliminary inventory of administrative records and a draft Information Classification Scheme were completed in fiscal 2002-03.

Information is a key corporate resource. Improving access to Registry records and sharing knowledge among staff will ensure greater overall effectiveness and efficiency of Registry programs and services to Canadians.

Also in 2002-03, Administrative Services arranged for the cleaning and conservation of Exchequer Court of Canada files related to the loss of the steamship *The Empress of Ireland* in 1914. The Court documents are on loan to the Musée de la Mer in Rimouski Québec for an exhibit opening in June 2003. The transfer of documents was made possible through a partnership with the Archives of the Univérsité du Québec à Rimouski, and through consultation with the Loans and Exhibition experts of the Archives and Library Canada (formerly the National Archives of Canada).

5.6 *Registry*

The Registry Officer Development Program (RODP) was introduced in the fall of 2000 to address the developmental needs of Registry support staff.

The RODP is a two-year development program that recruits candidates at the PM-D level and allows successful candidates to be promoted to the PM-03 level at the end of the program. Approximately 36 candidates were accepted into the program. It has proven to be highly effective, not only in recruiting but in retaining qualified individuals.

A review of the Registry Officer Development Program was conducted in the summer of 2002 by the RODP Working Group and the training modules are currently being revised, while the learning objectives and assessment tools are being updated.

Furthermore, an orientation to the Registry Officer Development Program was offered to select students registered in the Court and Tribunal Administration Program at Seneca College in Toronto, the *Techniques Juridiques* program at Ahuntsic College in Montréal, the Law Clerk Program at Algonquin College in Ottawa and the Legal Assistant Program at Vancouver Community College in Vancouver. The aim of this program is to expose college students to employment possibilities in the courts administration system generally but also to serve as a recruitment pool for the Registry's RODP.

The Registry of the Federal Court of Canada's achievements are noteworthy in creating a workplace conducive to employment equity. The Registry continues to heighten the awareness of Aboriginal and Inuit cultures through attendance of staff at Indian and Northern Affairs Canada (INAC) awareness sessions. Concrete measures have been taken to integrate designated group members at the recruitment stage through participation in career fairs intended for employment equity designated groups. There is good representation of women, aboriginal peoples and persons with disabilities. Efforts continue regarding increasing representation of visible minorities in accordance with the *Embracing Change Action Plan* of the Task Force on the Participation of Visible Minorities in the Federal Public Service.

As of March 31, 2003, out of a total workforce of 458 Registry employees, the representation of designated groups was:

332 women (72%)
29 persons self-identified with disabilities (6%)
41 employees self-identified as visible minorities (9%)
10 self-identified persons of the aboriginal group (2%)

In 2002, the Registry of the Federal Court entered into a partnership with the Supreme Court of Canada in an external recruitment initiative for judicial assistants with regards to the screening and assessment of candidates. As the two organizations have similar business lines and structures, this initiative proved beneficial as the same potential pool of candidates was targeted. Successful candidates were offered positions with both the Supreme Court of Canada and the Federal Court of Canada. A similar initiative is planned for fall 2003 with both the Supreme Court of Canada and the Tax Court of Canada.

It should be noted that all buildings accommodating the offices of the Federal Court of Canada are wheelchair accessible and most elevators have been equipped with braille coding and audible floor indicators. Hearing and speech impaired clients communicate with the Registry through TDD access in the National Capital Region and in all federally- staffed local offices. Special assistive devices such as telephone volume amplifiers, telecommunication devices for hearing and speech impaired (TDD and TYY) and enhanced computer equipment have been provided for employees and judges requiring these devices. The Registry encourages its employees to access the Enabling Resource Centre at the Public Service Commission to view available equipment to assist employees with disabilities.

With respect to Official Languages, the Registry's Official Languages Champion participated at interdepartmental meetings to discuss the advancement of the provisions of the *Official Languages Act* in terms of public access to government services and rights and responsibilities of managers and employees. There were no complaints received by the Commissioner of Official Languages with respect to the Court or Registry in the past year. Although data is usually provided in this report reflecting proportions of bilingual positions in the Registry, at the time of printing, this data was not available. Due to the conversion project involving the human resources information management system, verification of official languages data is being completed and will be reported to the Commissioner of Official Languages later this month.

In 2002, a pilot project was conducted providing French classes at noon hour for employees seeking the B and C levels. Subject to available funding, plans are under development for a broader implementation of a language training program.

The Registry of the Federal Court is committed to ensuring that employees are provided with training, development and learning opportunities to fulfill the organization's mission and job requirements, within the wider context of Public Service values and principles.

During 2002-03, the Learning Needs Analysis Project continued at the principal and regional offices across the country. This project aims to empower employees to set career goals while allowing management to respond to existing or future needs. In March 2003, an analysis of the findings and learning requirements commenced with a view of incorporating them in the Registry's Human Resources Plan. It is projected that by July 2003 all employees who wish to have a personal learning plan will have such an opportunity

As part of the Registry's commitment to individual and collective goals, an Orientation Guide has been developed to facilitate the transition of new employees into the organization. The draft Guide has been sent to Senior Management and Union representatives for their comments and the revised Guide should be available in both official languages by the end of June 2003.

Furthermore, significant progress has been made concerning the modern management initiative which is one of the key priorities set out by the Government of Canada to modernize management practices for the 21st century.

5.7 *Financial Management*

Details of the programmes and financial performance of the Registry are published in the Main Estimates tabled in Parliament and in the Registry's annual Performance Report to the Treasury Board Secretariat (TBS). Copies of the Estimates are available from the Canada Communications Group or from Associated Bookstores. The following is a summary:

(thousands of dollars)	**Main Estimates 2003-04****	Main Estimates 2002-03	Actual 2001-02
Personnel			
Salaries and wages	**22,835**	23,039	24,088
Contributions to employee benefit plans	**4,567**	4,608	4,132
Sub-total	**27,402**	27,647	28,220
Goods and Services			
Transportation and communications	**1,785**	2,274	2,131
Information	**103**	239	128
Professional and special services	**4,217**	5,027	4,970
Rentals	**365**	479	429
Purchased repair and upkeep	**701**	479	903
Utilities, materials and supplies	**1,165**	1,676	1,498
Minor capital*	**2,474**	1,796	3,176
Other subsidies and payments			2
Sub-total	**10,810**	11,970	13,237
Total Requirements	**38,212**	39,617	41,457

** Minor capital is the residual after the amount of controlled capital has been established. In accordance with the Operating Budget principles, these resources would be interchangeable with Personnel and Goods and Services expenditures.*

**N.B. $4.6M was provided to the Registry under Program Integrity II Funding. However, this was only for two fiscal years. The sunset date was March 31, 2003. Since the fall of 2002, the Registry has been seeking approval for ongoing funding. This has not yet been approved by Treasury Board Ministers. Therefore, the $4.6M is not included under the 2003-2004 Main Estimates heading.

5.8 Security

In the wake of the September 11, 2001 terrorist events, the Court and Registry continue to review the degree of security required to meet threats and risks posed by changes in the Court's mandate occasioned by the *Anti-terrorism Act* and other legislation, and to implement the revised Government Security Policy (GSP).

To provide the necessary level of readiness and protection for judges, prothonotaries and Registry staff, a comprehensive, professional security program will continue to be developed over the coming years to integrate elements of:

- general administration including procedures, training and awareness and identification of assets;
- security risk management
- security screening
- physical security, and protection of judges, employees and the public while on Court or Registry premises
- information technology security
- security in emergency and threat situations
- business continuity planning
- security in contracting
- security investigations

The Court and its Registry are also designated as an Emergency Preparedness Centre (EPC). Consequently, the Federal Court of Canada must continue to perform its judicial duties in the event of an emergency. The Registry is also a member of the *cadre* of the federal organizations comprising the Continuity of Constitutional Government Working Group (CCG) under the leadership of the Office of the Critical Infrastructure Protection and Emergency Preparedness (OCIPEP). As a result, the Registry must keep abreast of developments in other organizations to reach the desired state of readiness.

Appendix 1

OFFICES OF THE FEDERAL COURT OF CANADA

PRINCIPAL OFFICE - OTTAWA

Ottawa, Ontario
K1A 0H9
http://www.fct-cf.gc.ca

Appeal Division
Telephone: (613) 996-6795
Facsimile: (613) 952-7226

Trial Division
Telephone: (613) 992-4238
Facsimile: (613) 952-3653

LOCAL OFFICES

ALBERTA - CALGARY
Dan Buell
District Administrator
3rd Floor
635 Eight Avenue S.W.
Calgary, Alberta
T2P 3M3

Telephone: (403) 292-5920
Facsimile: (403) 292-5329

ALBERTA - EDMONTON
vacant
District Administrator
Tower 1, Suite 530
Scotia Place, P.O. Box 51
10060 Jasper Avenue
Edmonton, Alberta T5J 3R8

Telephone: (780) 495-4651
Facsimile: (780) 495-4681

BRITISH COLUMBIA - VANCOUVER
Gail MacIver
Regional Director, Western
Pacific Centre, P.O. Box 10065
701 West Georgia Street
Vancouver, British Columbia V7Y 1B6

Telephone: (604) 666-3232
Facsimile: (604) 666-8181

MANITOBA - WINNIPEG
vacant
District Administrator
4th Floor
363 Broadway Street
Winnipeg, Manitoba R3C 3N9

Telephone: (204) 983-2509
Fascimile: (204) 983-7636

NEW BRUNSWICK - FREDERICTON
Willa Doyle
District Administrator
Westmorland Place
82 Westmorland Street, Suite 100
Fredericton, New Brunswick E3B 3L3

Telephone: (506) 452-3016
Facsimile: (506) 452-3584

NEW BRUNSWICK - SAINT JOHN
Edward Andrew Joas, Registry Officer
Mary Kathleen Tobin, Registry Officer
Room 413, Provincial Building
110 Charlotte Street
Saint John, New Brunswick E2L 2J4

Telephone: (506) 636-4990
Facsimile: (506) 658-3070

NEWFOUNDLAND - ST. JOHN'S and LABRADOR
Louise King
District Administrator
The Court House
Duckworth Street, P.O. Box 937
St. John's, Newfoundland A1C 5M3

Telephone: (709) 772-2884
Facsimile: (709) 772-6351

NORTHWEST TERRITORIES - YELLOWKNIFE
Robin Anne Mould
District Administrator
The Court House
4905, 49th Street
Yellowknife, Northwest Territories X1A 2L9

Telephone: (867) 873-2044
Facsimile: (867) 873-0291

NOVA SCOTIA - HALIFAX
François Pilon
District Administrator
1801 Hollis Street, 17th Floor
Suite 1720
Halifax, Nova Scotia B3J 3N4

Telephone: (902) 426-3282
Facsimile: (902) 426-5514

Courtroom: The Law Court Building
1814 Upper Water Street
Halifax, Nova Scotia B3J 1S7

PRINCE EDWARD ISLAND - CHARLOTTETOWN
E. Dorothy Kitson
District Administrator
Sir Henry Louis Davies Law Courts
42 Water Street, P.O. Box 2000
Charlottetown, P.E.I. C1A 8B9

Telephone: (902) 368-0179
Facsimile: (902) 368-0266

QUÉBEC - QUÉBEC
Diane Perrier
District Administrator
Palais de Justice, 300 Jean Lesage Blvd.
Room 500 A
Québec, Québec G1K 8K6

Telephone: (418) 648-4920
Facsimile: (418) 648-4051

SASKATCHEWAN - SASKATOON
Dennis Berezowsky
District Administrator
The Court House
520 Spadina Crescent East
Saskatoon, Saskatchewan S7K 2H6

Telephone: (306) 975-4509
Facsimile: (306) 975-4818

ONTARIO - TORONTO
Rita Bezuhly
Regional Director, Ontario
7th Floor, 330 University Avenue
Toronto, Ontario M5G 1R7

Telephone: (416) 973-3356
Facsimile: (416) 954-0647 - (Trial)
(416) 973-2154
(Appeal/Immigration)

QUÉBEC - MONTRÉAL
Monique Giroux
Regional Director, Québec & Atlantic
30 McGill Street
Montréal, Québec
H2Y 3Z7

Telephone: (514) 283-4820
Facsimile: (514) 283-6004

SASKATCHEWAN - REGINA
Gordon C. Dauncey
Acting District Administrator
The Court House
2425 Victoria Avenue
Regina, Saskatchewan S4P 3V7

Telephone: (306) 780-5268
Facsimile: (306) 787-7217

YUKON TERRITORY - WHITEHORSE
Paul Cowan
Acting District Administrator
Andrew A. Phillipsen Law Centre
2134 Second Avenue, P.O. Box 2703
Whitehorse, Yukon Territory Y1A 5H6

Telephone: (867) 667-5441
Facsimile: (867) 393-6212

Appendix 2

Some statutes under which the Federal Court exercises jurisdiction

Access to Information Act
Agriculture and Agri-Food Administrative Monetary Penalties Act
Air Travellers Security Charge Act
Anti-Personnel Mines Convention Implementation Act
Anti-terrorism Act
Atomic Energy Control Act
Bank Act
Bankruptcy and Insolvency Act
Broadcasting Act
Canada Agricultural Products Act
Canada Deposit Insurance Corporation Act
Canada Elections Act
Canada Evidence Act
Canada Grain Act
Canada Labour Code
Canada Lands Surveyors Act
Canada Marine Act
Canada Oil and Gas Operations Act
Canada Pension Plan
Canada Petroleum Resources Act
Canada Shipping Act
Canada Transportation Act
Canadian Environmental Protection Act, 1999
Canadian Human Rights Act
Canadian International Trade Tribunal Act
Canadian National Railways Act
Canadian Ownership and Control Determination Act
Canadian Security Intelligence Service Act
Canadian Space Agency Act
Cape Breton Development Corporation Act
Charities Registration (Security Information) Act
Citizenship Act
Civil International Space Station Agreement Implementation Act
Coasting Trade Act
Commercial Arbitration Act
Competition Act
Competition Tribunal Act
Cooperative Credit Associations Act
Copyright Act
Corrections and Conditional Release Act
Criminal Code
Crown Liability and Proceedings Act
Cultural Property Export and Import Act
Customs Act
Defence Production Act
Department of Human Resources Development Act
Divorce Act
Dominion Water Power Act
Emergencies Act
Employment Equity Act
Employment Insurance Act
Energy Supplies Emergency Act
Escheats Act
Excise Act
Excise Tax Act
Expropriation Act
Farm Credit Canada Act
Financial Consumer Agency of Canada Act
First Nations Land Management Act
Fisheries Act
Foreign Enlistment Act
Foreign Publishers Advertising Services Act
Hazardous Materials Information Review Act
Immigration and Refugee Protection Act
Income Tax Act
Indian Act
Industrial Design Act
Insurance Companies Act
Integrated Circuit Topography Act
International Boundary Waters Treaty Act
International Sale of Goods Contracts Convention Act
Labour Adjustment Benefits Act
Marine Liability Act
Motor Vehicle Safety Act
National Energy Board Act
North American Free Trade Agreement Implementation Act
Northern Pipeline Act
Northwest Territories Waters Act
Nuclear Safety and Control Act
Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act
Office of the Superintendent of Financial Institutions Act
Official Languages Act
Patent Act
Payment Clearing and Settlement Act
Pension Benefits Standards Act
Personal Information Protection and Electronic Documents Act
Petroleum and Gas Revenue Tax Act
Plant Breeders' Rights Act
Postal Services Interruption Relief Act
Privacy Act
Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act
Public Servants Inventions Act
Public Service Employment Act
Radiocommunication Act
Railway Safety Act
Royal Canadian Mounted Police Act
Special Import Measures Act
Status of the Artist Act
Supreme Court Act
Tax Court of Canada Act
Telecommunications Act
Timber Marking Act
Trade-marks Act
Trust and Loan Companies Act
United Nations Foreign Arbitral Awards Convention Act
Yukon Surface Rights Board Act
Yukon Waters Act

Cour fédérale du Canada

Rapport 2002-03

Papier recyclé

TABLE DES MATIÈRES

Introduction du juge en chef

1.0 Vue d'ensemble de la Cour fédérale du Canada 1
1.1 Création 1
1.2 Composition de la Cour 1
1.3 Juges suppléants 1
1.4 Fonctions supplémentaires des juges 1
1.5 Comités 2
1.6 Nominations, retraites démissions et juges de la Cour fédérale du Canada 3
1.7 Protonotaires 5
1.8 Composition du greffe 6
1.9 Administration judiciaire 6
1.10 Auxiliaires juridiques 6

2.0 Compétence et procédure 8
2.1 Compétence 8
2.2 Procédure 8
2.3 Comité des règles 8
2.4 Vidéoconférences et téléconférences 9

3.0 Activités de la Cour 10
3.1 Réunion annuelle de la Cour 10
3.2 Formation des juges 10
3.3 Fusion des services administratifs 10
3.4 Visiteurs à la Cour 11

4.0 Volume et rythme du déroulement des instances 13
4.1 Le point sur le Programme de réduction des retards 13
4.2. Volume des instances devant la Cour d'appel 13
4.3 Rythme du déroulement des instances devant la Cour d'appel 14
4.4 Volume des instances devant la Section de première instance 14
4.5 Rythme du déroulement des instances devant la Section de première instance ... 16

5.0 Activités du greffe 20
5.1 Vue d'ensemble 20
5.2 Locaux 20
5.3 Instances administratives 22
5.4 Gestion des instances 22
5.5 Technologie 22
5.6 Le Greffe 25
5.7 Gestion financière 27
5.8 Sécurité 27

Annexe 1 29
Annexe 2 31

Cour fédérale du Canada
Rapport annuel
1 janvier 2002 à 31 mai 2003

> Il convient que sur ces hauteurs dominant l'Outaouais–assurément l'un des plus nobles sites du monde — vous ajoutiez, au groupe imposant d'édifices qui abritent votre Parlement et l'exécutif de votre gouvernement, un immeuble digne de votre Cour suprême. Désormais, sur cette rive escarpée s'élèvera, dans cette magnifique capitale, un ensemble d'édifices publics sans égal comme symbole des institutions libres et démocratiques qui constituent notre plus grand héritage.

Le 20 mai 1939, Sa Majesté la Reine Elizabeth, en la présence de Sa Majesté le Roi George VI, prononçait ces paroles lors de la cérémonie de la pose de la première pierre de l'édifice actuel de la Cour suprême du Canada. Depuis 1946, cet édifice a été occupé à la fois par la Cour Suprême du Canada et la Cour de l'Échiquier du Canada qui, depuis le 1er juin 1971, porte le nom de Cour fédérale du Canada. Même si la Cour d'appel fédérale quittera ces lieux historiques afin de laisser plus d'espace aux juges et au personnel de la Cour suprême du Canada, un nouveau symbole des « institutions libres et démocratiques qui constituent notre plus grand patrimoine » sera bientôt érigé sur cet éminent promontoire. La construction de l'Édifice de la magistrature fédérale, annoncée le 8 mai 2002, abritera la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt; les travaux devraient être complétés pour l'automne 2007.

Plus récemment, soit le 22 mai 2003, le gouverneur en conseil a promulgué la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*; elle entrera en vigueur le 2 juillet 2003. Cette loi, qui modifie la *Loi sur la Cour fédérale*, crée une cour d'appel séparée – la Cour d'appel fédérale et un tribunal de première instance – la Cour fédérale, à partir des deux sections existantes de la Cour fédérale du Canada. En conséquence, le présent rapport constitue le dernier rapport annuel de la Cour fédérale du Canada. Désormais, on publiera vraisemblablement deux rapports annuels distincts pour la Cour d'appel fédérale et la Cour fédérale. En outre, la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires* établit une seule structure administrative : le Service administratif des tribunaux judiciaires pour la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt. Aussi, elle attribue le statut de cour supérieure à la Cour canadienne de l'impôt.

La construction de l'Édifice de la magistrature fédérale ainsi que la promulgation de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, S.C. 2002, ch. 8, constituent des jalons importants de l'évolution de cette institution judiciaire et de son Greffe. La Cour fédérale du Canada et son prédécesseur, la Cour de l'Échiquier du Canada, font partie intégrante de l'histoire et de la jurisprudence canadiennes depuis 1875. La Cour d'appel fédérale et la Cour fédérale en assureront la succession.

Comme le disait Francis Bacon : « Si nous ne maintenons pas la justice, la justice ne nous fera pas droit » (TR). Il est à espérer que les initiatives mentionnées au préalable sauront assurer le maintien et le soutien que requièrent ces piliers aussi importants de la justice canadienne.

John D. Richard
Juge en chef

1.0 VUE D'ENSEMBLE DE LA COUR FÉDÉRALE DU CANADA

1.1 Création

La Cour fédérale du Canada a été établie en 1971 pour succéder à la Cour de l'Échiquier du Canada, fondée en 1875[1]. Les deux cours ont été créées en vertu de l'article 101 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, à titre de tribunaux de droit, d'équité et d'amirauté pour la « meilleure administration des lois du Canada ». La Cour fédérale est une cour supérieure d'archives, ayant compétence en matière civile et pénale.

La Cour est bilingue – elle offre ses services dans les deux langues officielles du Canada – et bijuridique puisqu'elle applique les deux systèmes juridiques que sont le droit civil et la *common law*. Elle est également itinérante, en ce sens qu'elle siège et règle des affaires partout au Canada, pour agréer le plus possible aux parties. La Cour vise à trancher les litiges dont elle est saisie quant au fond d'une manière juste, la plus expéditive et la plus économique qui soit.

1.2 Composition de la Cour

La Cour est formée de deux sections, soit la Cour d'appel fédérale et la Section de première instance. L'effectif judiciaire de la Cour est composé du juge en chef, du juge en chef adjoint, de 12 juges puînés de la Cour d'appel et de 32 juges puînés de la Section de première instance. Depuis le 31 mai 2003, on compte 10 juges puînés de la Cour d'appel et 21 juges puînés de la Section de première instance, exception des juges surnuméraires.

La Cour comprend en outre des juges qui, après de longs états de service, ont opté pour le statut de juge surnuméraire en vertu de la *Loi sur les juges*.

Le juge en chef est président de la Cour fédérale du Canada, ainsi que de la Cour d'appel. Le juge en chef adjoint préside la Section de première instance. Les juges de chacune des sections sont membres de droit de l'autre section. Au moins 15 des juges de la Cour doivent avoir été juges de la Cour d'appel ou de la Cour supérieure du Québec ou membres du Barreau du Québec. En date du 31 mai 2003, on compte 15 de ces juges.

La liste des juges de la Cour, ainsi que les détails relatifs à leur nomination et à leur statut, en tant que juges réguliers ou surnuméraires, figurent à la page 4.

1.3 Juges suppléants

Selon l'article 10 de la *Loi sur la Cour fédérale*, tout juge, actuel ou ancien, d'une cour supérieure, de comté ou de district au Canada peut être désigné comme juge suppléant. Sur demande du juge en chef, le gouverneur en conseil autorise les nominations conformément au décret du Conseil privé 1973-6/1953.

1.4 Fonctions supplémentaires des juges

Outre leurs fonctions habituelles, les juges de la Cour doivent consacrer du temps aux travaux d'autres cours et tribunaux administratifs. Ainsi, sous la direction du juge en chef adjoint, qui est juge-arbitre en chef, les juges de la Section de première instance entendent, à titre de juges-arbitres, les appels interjetés en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*.

De même, jusqu'à six juges de la Section de première instance siègent au Tribunal de la concurrence, dont l'honorable madame le juge Sandra J. Simpson est présidente suppléante. Le 26 février 2002, l'honorable madame le juge Eleanor R. Dawson et l'honorable monsieur le juge François Lemieux ont été nommés membres du Tribunal. Ces nominations ont été suivies de celles de l'honorable monsieur le juge Pierre Blais et l'honorable monsieur le juge Edmond P. Blanchard, soit le 29 octobre 2002.

Les juges des deux sections siègent à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, dont le juge en chef est l'honorable monsieur le juge Barry L. Strayer. Ces juges peuvent faire office de commissaires lors des enquêtes menées en vertu de la *Loi sur les enquêtes* et de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous*

1 Sa loi habilitante avait été adoptée en 1875, mais la Cour n'est entrée pleinement en fonction que l'année suivante.

condition. Ils peuvent également siéger à titre d'évaluateurs sous le régime d'autres lois fédérales. Les juges de la Cour prononcent des allocutions et écrivent des articles sur des questions de droit et participent en tant que conférenciers ou experts à des programmes de formation permanente pour leurs collègues juges et les membres du barreau.

De plus, les juges peuvent être nommés aux commissions d'enquête à l'étranger. Ainsi, le 3 août 2001, l'honorable monsieur le juge Julius A. Isaac a été nommé par décret à la commission d'enquête sur la forte poussée de violence criminelle en Jamaïque qui était survenue en juillet 2001 à Kingston-Ouest. Le 1er juillet 2002, un rapport a été déposé au Parlement de la Jamaïque. Il comportait plusieurs recommandations visant à aider les forces de sécurité de ce pays dans l'exécution efficace et professionnelle de leurs tâches. Le rapport a également recommandé des étapes pour aider les collectivités touchées à se rebâtir un ordre social dans la paix. Une fois l'enquête terminée, le 28 juin 2002, l'honorable monsieur le juge Isaac a repris ses fonctions à la Cour d'appel fédérale.

1.5 Comités

Afin de faire participer les juges aux divers travaux de la Cour, le juge en chef a constitué un certain nombre de comités, composés de représentants des deux sections de la Cour pour s'occuper de questions diverses. Voici les comités en question :

Le **Comité des locaux**, présidé par le juge en chef, s'occupe des locaux destinés à la Cour dans la Région de la capitale nationale (RCN) et dans les villes où la Cour occupe ses propres locaux.

Le **Comité de liaison entre la magistrature et le barreau**, présidé par le juge en chef, permet aux membres du barreau de rencontrer les juges afin de discuter de façon non officielle des questions qui intéressent le barreau et qui ne relèvent pas du Comité des règles.

Le 9 mai 2003, le **Comité de liaison entre la magistrature et le barreau** s'est réuni afin de discuter de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, des locaux, du site Web de la Cour fédérale et des séminaires, ainsi que de sujets intéressant particulièrement l'Association du Barreau canadien.

Le **Comité consultatif sur l'informatisation** a pour mandat :

i) de conseiller le juge en chef, le juge en chef adjoint, l'administrateur et les juges de la Cour sur l'utilisation de la technologie des ordinateurs lorsqu'elle a une incidence sur le travail des juges;

ii) d'examiner les nouvelles technologies informatiques pouvant faciliter le travail des juges et de proposer leur introduction, s'il y a lieu;

iii) de faire le lien entre la gestion de la Cour et les juges en renseignant ces derniers sur le bon usage de l'informatique, et de promouvoir le soutien administratif et la formation requise par les juges à cette fin; et

iv) d'assurer la liaison avec le Comité consultatif sur l'utilisation de l'informatique du Conseil canadien de la magistrature (CCM) et les groupes similaires des autres cours supérieures.

Le Comité est présidé par l'honorable monsieur le juge J.D. Denis Pelletier, qui est aussi membre du Comité du site Web (Internet) de la Cour.

Le Comité de la formation des juges, présidé par l'honorable monsieur le juge John M. Evans, organise les rencontres annuelles de la Cour ainsi que les colloques de formation juridique permanente à l'intention des juges.

Le Comité des auxiliaires juridiques, coprésidé par l'honorable monsieur le juge J. Brian D. Malone, et l'honorable madame le juge Danièle Tremblay-Lamer, supervise le recrutement et la sélection des auxiliaires juridiques.

Le Comité de la bibliothèque, présidé par l'honorable madame le juge Karen R. Sharlow, conseille la bibliothécaire en chef sur les objectifs, les politiques, les services et le développement des collections de la bibliothèque.

Le Comité des communications est présidé par le juge en chef. Les objectifs de ce comité consistent à :

i) élaborer les lignes directrices de l'interaction avec la presse;

ii) élaborer et concrétiser un plan d'information du public sur le cadre national de la Cour; et

iii) élaborer des initiatives efficaces en matière d'éducation afin de promouvoir une meilleure connaissance de la Cour et ses opérations.

Le Comité de liaison avec le Barreau de Montréal est présidé par le juge en chef. Ce comité procure une tribune permettant aux membres de la magistrature et du barreau de discuter de l'interaction entre le Code civil du Québec et les lois et pratiques fédérales.

En plus, l'article 45.1 de la *Loi sur la Cour fédérale* établit un **Comité des règles**, composé du juge en chef, du juge en chef adjoint, de sept autres juges de la Cour, d'un représentant du procureur général du Canada et de cinq membres du barreau en exercice désignés par le procureur général du Canada après consultation avec le juge en chef. Les membres du barreau ainsi désignés, proposés par le juge en chef en consultation avec l'Association du Barreau canadien (ABC), représentent les diverses régions du Canada et les différents domaines de pratique qui sont de la compétence de la Cour. Le juge en chef est, de par la loi, président de ce comité.

1.6 Nominations, retraites démissions et juges de la Cour fédérale du Canada

Nominations

L'honorable Michel Beaudry, de Gatineau, au Québec, a été nommé juge à la Section de première instance le 25 janvier 2002. Il y a remplacé l'honorable Max M. Teitelbaum, qui a choisi une charge de juge surnuméraire le 30 octobre 2000.

L'honorable Luc Martineau, de Montréal, au Québec, a été nommé juge à la Section de la première instance le 25 janvier 2002. Il y a remplacé l'honorable Pierre Denault, qui a pris sa retraite le 1er novembre 2001. L'honorable Carolyn A. Layden- Stevenson, de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, a été nommée juge à la Section de la première instance le 25 janvier 2002. Elle y a remplacé l'honorable William P. McKeown, qui a choisi une charge de juge surnuméraire le 19 décembre 2001.

L'honorable Simon Noël, de Gatineau, au Québec, a été nommé juge à la Section de la première instance le 8 août 2002. Il y a remplacé l'honorable Marc Nadon, qui a été nommé juge à la Cour d'appel le 14 décembre 2001.

L'honorable Judith A. Snider, de Calgary, en Alberta, a été nommée juge à la Section de première instance le 10 octobre 2002. Elle y a remplacé l'honorable J.D. Denis Pelletier, qui a été nommé juge à la Cour d'appel le 14 décembre 2001.

L'honorable James Russell, de Saskatoon, en Saskatchewan, a été nommé juge à la Section de première instance le 11 décembre 2002. Il occupe un poste nouvellement créé à la Cour, par suite de la révision de la *Loi sur la Cour fédérale* résultant de l'adoption de la *Loi antiterroriste*.

L'honorable Johanne Gauthier, de Montréal, au Québec, a été nommée juge à la Section de première instance le 11 décembre 2002. Elle occupe un poste nouvellement créé à la Cour, par suite de la révision de la *Loi sur la Cour fédérale* résultant de l'adoption de la *Loi antiterroriste*.

L'honorable James W. O'Reilly, d'Ottawa, en Ontario, a été nommé juge à la Section de première instance le 12 décembre 2002. Il occupe un poste nouvellement créé à la Cour, par suite de la révision de la *Loi sur la Cour fédérale* résultant de l'adoption de la *Loi antiterroriste*.

Retraite/Démission

L'honorable William P. McKeown a pris sa retraite le 1er septembre 2002.

L'honorable Donna McGillis a donné sa démission le 15 mai 2003.

Juges de la Cour fédérale du Canada au 31 mai 2003

Juge en chef
L'honorable John D. Richard
Le 30 août 1994 (Première instance)
Le 23 juin 1998 (juge en chef adjoint)
Le 4 novembre 1999 (juge en chef)

Juge en chef adjoint
L'honorable Allan Lutfy
Le 7 août 1996 (Première instance)
Le 8 décembre 1999 (juge en chef adjoint)

Juges de la Cour d'appel

L'honorable Arthur J. Stone
Le 18 juillet 1983
Le 18 juillet 1998 (surnuméraire)

L'honorable Barry L. Strayer
Le 18 juillet 1983 (Première instance)
Le 30 août 1994 (Cour d'appel)
Le 1er septembre 1998 (surnuméraire)

L'honorable Alice Desjardins
Le 29 juin 1987
Le 11 août 1999 (surnuméraire)

L'honorable Robert Décary
Le 14 mars 1990

L'honorable Allen M. Linden
Le 5 juillet 1990
Le 7 janvier 2000 (surnuméraire)

L'honorable Julius A. Isaac
Le 24 décembre 1991 (juge en chef)
Le 1er septembre 1999 (surnuméraire)

L'honorable Gilles Létourneau
Le 13 mai 1992

L'honorable Marshall E. Rothstein
Le 24 juin 1992 (Première instance)
Le 21 janvier 1999 (Cour d'appel)

L'honorable Marc Noël
Le 24 juin 1992 (Première instance)
Le 23 juin 1998 (Cour d'appel)

L'honorable Marc Nadon
Le 10 juin 1993 (Première instance)
Le 14 décembre 2001 (Cour d'appel)

L'honorable J. Edgar Sexton
Le 23 juin 1998

L'honorable John M. Evans
Le 26 juin 1998 (Première instance)
Le 8 décembre 1999 (Cour d'appel)

L'honorable Karen R. Sharlow
Le 21 janvier 1999 (Première instance)
Le 4 novembre 1999 (Cour d'appel)

L'honorable J.D. Denis Pelletier
Le 16 février 1999 (Première instance)
Le 14 décembre 2001 (Cour d'appel)

L'honorable J. Brian D. Malone
Le 4 novembre 1999

Juges de la Section de première instance

L'honorable Paul U.C. Rouleau
Le 5 août 1982
Le 28 juillet 1996 (surnuméraire)

L'honorable James K. Hugessen
Le 18 juillet 1983 (Cour d'appel)
Le 23 juin 1998 (Première instance)
Le 26 juillet 1998 (surnuméraire)

L'honorable Yvon Pinard, C.P.
Le 29 juin 1984

L'honorable Max M. Teitelbaum
Le 29 octobre 1985
Le 30 octobre 2000 (surnuméraire)

L'honorable W. Andrew MacKay
Le 2 septembre 1988
Le 1er juin 2000 (surnuméraire)

L'honorable Frederick E. Gibson
Le 1er avril 1993

L'honorable Sandra J. Simpson
Le 10 juin 1993

L'honorable Danièle Tremblay- Lamer
Le 16 juin 1993

L'honorable Douglas R. Campbell
Le 8 décembre 1995

L'honorable Pierre Blais, C.P.
Le 23 juin 1998

L'honorable François Lemieux
Le 21 janvier 1999

L'honorable John A. O'Keefe
Le 30 juin 1999

L'honorable Elizabeth Heneghan
Le 15 novembre 1999

L'honorable Dolores Hansen
Le 8 décembre 1999

L'honorable Eleanor R. Dawson
Le 8 décembre 1999

L'honorable Edmond P. Blanchard
Le 5 octobre 2000

L'honorable Michael A. Kelen
Le 31 juillet 2001

L'honorable Michel Beaudry
Le 25 janvier 2002

L'honorable Luc Martineau
Le 25 janvier 2002

L'honorable Carolyn Layden- Stevenson
Le 25 janvier 2002

L'honorable Simon Noël
Le 8 août 2002

L'honorable Judith A. Snider
Le 10 octobre 2002

L'honorable James Russell
Le 11 décembre 2002

L'honorable Johanne Gauthier
Le 11 décembre 2002

L'honorable James W. O'Reilly
Le 12 décembre 2002

1.7 Protonotaires

Les protonotaires sont des avocats inscrits au barreau d'une province et nommés pour aider la Cour à exécuter efficacement ses travaux. Leur compétence est prévue par les *Règles de la Cour fédérale*. À l'entrée en vigueur des *Règles de la Cour fédérale (1998)* et *l'Enregistrement des Règles modifiant les Règles de la Cour fédérale (1998), des Règles en matière de recours collectif et d"autres règles la* compétence des protonotaires a été étendue de façon à leur permettre :

i) d'entendre et de trancher la plupart des requêtes interlocutoires présentées à la Cour;

ii) d'avoir désormais une compétence de type petites créances pour entendre et trancher toute action visant exclusivement une réparation pécuniaire lorsque la réclamation s'élève à au plus 50 000 $, à l'exclusion des intérêts et des dépens; et

iii) d'entendre une action visant un ou plusieurs points individuels dans un recours collectif, lorsque la réclamation s'élève à au plus 50 000 $, à l'exclusion des intérêts et des dépens.

Les protonotaires jouent également un rôle important dans la gestion des instances, à savoir : tenir des conférences préparatoires à l'instruction ou procéder à des médiations, à des évaluations objectives préliminaires ou à des mini-procès.

Au 31 mai 2003, les protonotaires de la Cour étaient les suivants :

John A. Hargrave
Protonotaire (Vancouver)
Nommé le 17 février 1994

Richard Morneau
Protonotaire (Montréal)
Nommé le 28 novembre 1995

Roza Aronovitch
Protonotaire (Ottawa)
Nommée le 15 mars 1999

Roger R. Lafrenière
Protonotaire (Toronto)
Nommé le 1er avril 1999

Mireille A. Tabib
Protonotaire (Ottawa)
Nommée le 22 avril 2003

Retraite

Le protonotaire adjoint Peter A.K. Giles a pris sa retraite le 28 mars 2002.

1.8 Composition du greffe

Le Greffe de la Cour se compose du bureau principal dans la Région de la capitale nationale (RCN) et de seize bureaux situés en divers endroits au Canada. Le bureau principal procure différents services à la Cour, y compris des conseils stratégiques, les ressources humaines, la gestion financière et des biens ainsi que le soutien informatique / technique et le soutien aux bibliothèques. Le bureau principal et les bureaux locaux assurent un soutien opérationnel à la Cour et fournissent de l'information à la collectivité juridique et au public. De plus, ils collaborent à planifier les audiences et à organiser tous les aspects des séances de la Cour.

Le Greffe est dirigé par un administrateur, qui rend compte au juge en chef de toutes les questions administratives se rapportant au fonctionnement de la Cour et du greffe. L'administrateur est également l'adjoint du Commissaire à la magistrature fédérale pour ce qui est de préparer les présentations budgétaires de la Cour et de prendre toutes les autres mesures administratives nécessaires pour répondre en accord avec la loi à tous les besoins raisonnables, y compris les besoins en locaux, matériel et autres fournitures et services des fonctionnaires, commis et employés de la Cour fédérale en ce qui a trait à l'exécution des activités de la Cour.

Les employés du Greffe, qui sont nommés en vertu de la *Loi sur l'Emploi dans la fonction publique* (LEFP), remplissent différentes fonctions administratives de la façon requise par les *Règles de la Cour fédérale (1998)*. Conformément à l'article 236 de la *Loi sur la défense nationale*, le personnel du Greffe remplit les mêmes fonctions auprès de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada.

Le Greffe comporte les unités suivantes : le Bureau de l'administrateur, la Section d'appel, la Section de première instance, les Opérations régionales, les Services administratifs et de soutien judiciaire et les Services corporatifs. Cette dernière unité comprend : les ressources humaines, les finances, l'informatique, les biens immobiliers, la sécurité, l'Équipe de projet de l'édifice de la magistrature fédérale, et la planification et les communications. La liste des agents principaux en fonction au 31 mai 2003 se trouve à la page 7.

La liste des bureaux locaux de la Cour est présentée à l'annexe I.

1.9 Administration judiciaire

Pour ce qui est de l'administration de la Cour, le juge en chef est assisté d'une attachée de direction, qui est également chargée des relations avec les médias et agit comme secrétaire du Comité des règles prévu par la *Loi*. De façon semblable, le juge en chef adjoint est assisté d'une attachée de direction. De plus, le juge en chef et le juge en chef adjoint ont nommé des administratrices judiciaires pour les aider à établir les calendriers des séances et à exercer leurs fonctions non judiciaires. Au 31 mai 2003, les titulaires de ces postes étaient :

Attachée de direction du juge en chef
Chantelle Bowers

Attachée de direction au juge en chef adjoint
Emily McCarthy

Administratrice judiciaire (Cour d'appel)
Suzelle Bazinet

Administratrice judiciaire (Section de première instance)
Giovanna Calamo

1.10 Auxiliaires juridiques

Les diplômés récents des facultés de droit sont invités à présenter leur candidature comme auxiliaires juridiques auprès des juges de la Cour. Des avis concernant le programme des auxiliaires juridiques sont envoyés aux facultés canadiennes de droit. Durant l'année 2002, il y avait 37 auxiliaires juridiques employés à la Cour. Sous la supervision et la direction du chef de la recherche de la Cour d'appel et de la Section de première instance, les auxiliaires juridiques préparent des résumés de causes, font de la recherche sur des questions de droit, et préparent des mémoires détaillés sur des questions de fait et de droit conformément aux instructions que leur donnent les juges auxquels ils sont assignés.

GREFFE

Administrateur de la Cour	Robert Biljan
Sous-administrateur, Services opérationnels et financiers	Pierre R. Gaudet
Agent principal de l'information	Gary Pinder
Sous-administrateur, Ressources humaines	Cathryn Taubman
Conseiller principal	Charles E. Stinson
Directrice, Région du Québec et de l'Atlantique	Monique Giroux
Directrice, Région de l'Ontario	Rita Bezuhly
Directrice, Région de l'Ouest	Gail MacIver
Directeur, Services informatiques et immobiliers	Mike Prescott
Bibliothécaire en chef	Rosalie Fox
Directrice, Services administratifs et juridiques	Pat Levac
Chef, Recherche et Stagiaires - Cour d'appel	Marc Reinhardt
Chef, Recherche et Stagiaires - Section de première instance	Christine Ball
Gestionnaire, Planification et Communications	Lydia M. Tonelli
Adjointe exécutive à l'Administrateur de la Cour et aux Renseignements généraux	Pierrette Brunet (613) 995-6719

2.0 COMPÉTENCE ET PROCÉDURE

2.1 Compétence

La compétence de la Cour fédérale, à l'instar de son prédécesseur, la Cour de l'Échiquier du Canada, a évolué selon les lois adoptées par le Parlement en réponse aux nouveaux besoins des Canadiens et elle s'étend à une vaste gamme de sujets.

La Cour fédérale exerce une compétence spécialisée, dans des domaines régis par le droit fédéral, y compris une compétence restreinte en matière pénale. Par exemple, la Cour exerce une compétence en matière d'amirauté, de propriété intellectuelle, de poursuites en demande ou en défense pour la Couronne du chef du Canada et de surveillance des offices fédéraux par voie d'appel prévu par la loi ou de contrôle judiciaire. En vertu de certaines lois comme la *Loi sur la preuve au Canada*, la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* et la *Loi sur l'immigration*, les juges de la Cour doivent tenir des audiences publiques ou à huis clos pour trancher des questions liées à la défense et à la sécurité nationales. La *Loi sur la concurrence* confère à la Section de première instance tous les pouvoirs et toute la compétence d'une cour supérieure de compétence pénale à l'égard des poursuites intentées au sujet de certaines infractions prévues par cette loi.

L'annexe 2 contient une liste partielle des lois fédérales en vertu desquelles la Cour fédérale peut exercer sa compétence.

2.2 Procédure

Les règles générales qui régissent la pratique et la procédure au sein de la Cour sont fixées par le Comité des règles constitué en vertu de l'article 45.1 de la *Loi sur la Cour fédérale*, modifiée par L.C. 1990, ch. 8. Les travaux du Comité des règles en date du 31 mai 2003 sont relatés à la partie 2.3.

Le 28 juin 2002, les règles régissant les demandes d'immigration et les appels connexes devant la Cour fédérale du Canada ont été modifiées par les DORS/2002-232.

Le Règles de la Cour fédérale en matière d'immigration et de protection des réfugiés sont établies par le juge en chef, en vertu du paragraphe 75(1) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*..

Les modifications ultérieures aux *Règles de la Cour fédérale en matière d'immigration et de protection des réfugiés* seront effectuées par le Comité des règles, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, lorsque la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires* entrera en vigueur, le 2 juillet 2003.

2. 3 Comité des règles

Le 21 novembre 2002, on a obtenu l'approbation du gouverneur en conseil pour les *Règles modifiant les Règles de la Cour fédérale* (1998), *des règles en matière de recours collectif et d'autres règles* [SOR 2002-417]. Ces règles ont été publiées dans le numéro du 4 décembre 2002 de la Partie II de la *Gazette du Canada*. C'était le résultat d'une révision complète des *Règles de la Cour fédérale* qui a donné lieu aux *Règles de la Cour fédérale (1998)*. Dans le cadre de ce processus, l'idée d'une règle prévoyant l'élargissement de la portée des recours collectifs en Cour fédérale a été examinée. En 2000, le Comité des règles a publié un document de travail sur les recours collectifs qui a servi de base à l'élaboration de la première version des « Règles en matière de recours collectif ».

La réunion la plus récente du Comité des règles a eu lieu le 2 mai 2003, à Ottawa (Ontario). Le but premier de la rencontre consistait à examiner les modifications accessoires à apporter aux *Règles de la Cour fédérale (1998)*, par suite de l'adoption de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*. On a ensuite donné des directives aux rédacteurs du ministère de la Justice afin qu'ils soumettent une copie des changements provisoires au Comité des règles.

À noter que le paragraphe 43(1) de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires* modifie la composition du Comité des règles, de manière à inclure :

a) le juge en chef de la Cour d'appel fédérale et le juge en chef de la Cour fédérale;

b) trois juges nommés par le juge en chef de la Cour d'appel fédérale et cinq juges nommés par le juge en chef de la Cour fédérale;

c) l'administrateur en chef du Service administratif des tribunaux judiciaires; et

d) cinq membres des barreaux de toutes provinces désignées par le procureur général du Canada, après consultation avec le juge en chef de la Cour d'appel fédérale et le juge en chef de la Cour fédérale.

La composition actuelle du Comité des règles demeure telle quelle jusqu'à l'entrée en vigueur de la *Loi*, le 2 juillet 2003.

2.4 Vidéoconférences et téléconférences

En mettant à la disposition des plaideurs les installations de vidéoconférence et de téléconférence, la Cour vise les objectifs suivants :

i) fournir un autre moyen d'accès aux audiences de la Cour afin de faciliter l'avancement des dossiers, notamment dans les affaires urgentes où les parties sont séparées par de longues distances; et

ii) épargner du temps et réduire les frais de déplacement pour les plaideurs, les juges et le personnel du Greffe.

En 1996, la Cour a mis sur pied un projet pilote dans le cadre duquel les plaideurs peuvent demander que l'audition d'une requête, la conférence de fixation des dates, la conférence préliminaire ou toute autre conférence ait lieu sous forme de vidéoconférence. Des services de téléconférence ont été établis à Ottawa, Halifax, Montréal, Toronto, Edmonton et Vancouver. En 2002, on a tenu douze vidéoconférences. Onze vidéoconférences ont eu lieu du 1er janvier au 31 mai 2003.

Les audiences peuvent également se dérouler par voie de téléconférence. Celle-ci permet aux plaideurs d'avoir un accès rapide et relativement économe à la Cour. Les plaideurs et leurs représentants légaux y ont souvent recours en raison de sa commodité. Au total, 1 076 téléconférences ont eu lieu en 2002, comparativement à 1 028 en 2001. 525 téléconférences ont eu lieu du 1er janvier au 31 mars 2003.

3.0 ACTIVITÉS DE LA COUR

3.1 Réunion annuelle de la Cour

En 1992, la Cour a instauré une pratique consistant à réunir tous les juges une fois l'an pour examiner diverses questions d'intérêt et participer à des séances de perfectionnement. La réunion de 2002 a eu lieu du 4 au 6 septembre 2002 à Montebello, au Québec.

Le 5 septembre 2002, l'honorable Rosalie Abella, juge de la Cour d'appel de l'Ontario, a abordé le sujet des juges et de l'opinion publique. Dans la session consacrée au droit administratif, la professeure Suzanne Comtois a comparé les décisions des dossiers *Baker* et *Surech*. M. Chris Paliare a décrit comment les décisions relatives au contrôle judiciaire sont reçues par les avocats, et le professeur Philip L. Bryden a abordé la question de l'indépendance des tribunaux. La session sur le droit de l'environnement a porté sur les nouvelles tendances du développement du droit de l'environnement au Canada et à l'échelle mondiale. M^me^ Margot Priest, le professeur Stepan Wood et M^me^ Anne-Marie Sheahan ont animé une discussion sur ce sujet.

Le 6 septembre 2002, dans le cadre de la session sur le droit des autochtones, le professeur Brian J. Slattery a traité des droits des peuples autochtones et des droits issus de traités; l'honorable Thomas Berger a parlé des dimensions constitutionnelles des traités d'autonomie gouvernementale. Plus tard au cours de la journée, la Cour d'appel et la Section de première instance ont offert, chacune de leur côté, des sessions de discussion sur des sujets relevant de leur compétence respective. Les comités de la Cour ont aussi déposé leur rapport à l'occasion de l'assemblée générale.

3.2 Formation des juges

En conformité avec les Normes canadiennes de formation des juges approuvées par le Conseil d'administration de l'Institut national de la magistrature en octobre 1992, et avec la collaboration de l'Institut canadien d'administration de la justice et de l'Institut canadien d'études juridiques supérieures, le Comité de la formation des juges a été créé dans le but d'établir des programmes de formation permanente à l'intention des juges de la Cour. En plus de la réunion annuelle de la Cour mentionnée dans la partie 3.1, le Comité a offert, en collaboration avec l'Institut national de la magistrature, un séminaire sur la *Loi antiterroriste* (22 février 2002); un séminaire sur le droit maritime canadien en collaboration avec l'Association Canadienne de Droit Maritime (12 avril 2002); un séminaire sur la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (10 mai 2002); un séminaire sur le droit international (31 janvier 2003); et un séminaire sur la propriété intellectuelle (16 mai 2003).

Chaque section de la Cour a également organisé des programmes particulièrement intéressant aux juges de leurs sections respectives. La Section de première instance a ainsi tenu, le 18 octobre 2002, un séminaire sur les recours collectifs, et la Cour d'appel a offert un séminaire sur la disposition anti-échappatoire de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le 29 novembre 2002. Avec l'autorisation du Conseil canadien de la magistrature et conformément à la *Loi sur les juges*, les juges de la Cour ont aussi participé à d'autres conférences.

3.3 Fusion des services administratifs

Le 25 juin 1998, le ministre de la Justice a annoncé des propositions de réforme concernant l'organisation de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt :

« Les propositions comportent la fusion des services administratifs actuels des deux tribunaux en un seul Service d'administration des tribunaux, la création d'une Section d'appel distincte, et l'attribution du statut de cour supérieure à la Cour canadienne de l'impôt. »

Les propositions répondent partiellement au *Rapport sur la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt* publié en 1997 par le Vérificateur-général du Canada. Toutes les recommandations du rapport ont été examinées soigneusement. Les mesures de réforme proposées aideront à améliorer la collaboration concernant la gestion administrative entre la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt

en rendant les deux cours plus efficaces et plus efficientes tout en respectant pleinement leur indépendance.

Le 18 septembre 2001, le ministre de la Justice et procureur général du Canada déposait à la Chambre des communes le projet de loi C-30 ou la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*. Le 27 mars 2002, le projet de loi C-30 a été adopté en troisième lecture et a reçu la sanction royale.

La *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, S.C. 2002, ch. 8, a été promulguée le 22 mai 2003 par le gouverneur en conseil et elle entrera en vigueur le 2 juillet 2003. L'administrateur du Service administratif des tribunaux judiciaires sera Robert M. Emond.

Cette *Loi* modifie la *Loi sur la Cour fédérale* de manière à créer deux cours distinctes, la Section d'appel et la Cour fédérale, à partir des deux sections existantes de la Cour fédérale du Canada. Elle fait également passer la Cour canadienne de l'impôt au statut de cour supérieure et établit une seule structure administrative (le Service administratif des tribunaux judiciaires) pour la Section d'appel, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt.

En vertu de l'article 2 de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, le mandat du Service administratif des tribunaux judiciaires consiste à :

a) faciliter la coordination et la coopération parmi la Section d'appel, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt, afin d'assurer la prestation efficace et rentable des services administratifs à ces tribunaux;

b) mettre en valeur l'indépendance judiciaire en plaçant les services administratifs hors de la dépendance du gouvernement du Canada et en confirmant les rôles des juges en chef et des juges dans la gestion des tribunaux; et

c) promouvoir la responsabilisation quant à l'utilisation des fonds publics aux fins de la gestion des tribunaux, tout en protégeant l'indépendance judiciaire.

3.4 Visiteurs à la Cour

La Cour a accueilli des visiteurs officiels au cours de l'année et a organisé plusieurs symposiums et journées portes ouvertes.

Les dignitaires et les juges qui visitent la Cour offrent un échange important d'idées concernant les questions touchant la magistrature de différentes régions à l'échelle mondiale. Les communications ouvertes entre les magistratures rehaussent les connaissances et la sensibilisation au multiculturalisme au sein de notre société. Elles permettent également aux juges canadiens et des autres pays d'examiner les différentes organisations et initiatives judiciaires afin de déterminer les pratiques exemplaires en vue de leur mise en oeuvre éventuelle.

Le 25 juin 2002, le juge en chef adjoint et l'honorable monsieur le juge MacKay ont rencontré trois juges en visite de l'Australie, de l'Ouganda et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Parmi les autres dignitaires en visite qui ont rencontré des juges de la Cour, on compte : l'honorable madame le juge Rosa H.M. Jansen des Pays-Bas qui a rencontré l'honorable madame le juge Sharlow, le 10 septembre 2002, et une délégation russe qu'a reçue l'honorable monsieur le juge Rothstein, les 7 et 8 novembre 2002 et qui a fait une tournée du Greffe. Le 3 juillet 2002, des fonctionnaires de la cour de Nunavut ont également rencontré des fonctionnaires du Greffe afin de se renseigner davantage sur le système de gestion des instances de la Cour fédérale.

Deux délégations chinoises sont également venues : la première a été reçue le 8 juillet 2002 par le juge en chef et l'honorable monsieur le juge Décary à Ottawa (Ontario). Les membres de cette délégation ont ensuite visité le bureau local de Vancouver où les ont reçus l'honorable madame le juge Tremblay-Lamer et le protonotaire Hargrave. Vers la fin de 2002, une deuxième délégation de la Chine a été reçue au bureau local de Toronto et a visité le Greffe et ses locaux.

Afin de promouvoir l'échange d'information et de mieux sensibiliser le public à la Cour fédérale et à son Greffe, on a organisé plusieurs journées portes ouvertes à différents bureaux au pays. Les bureaux participants ont été ceux de Fredericton (Nouveau-Brunswick), le 11 juin 2002; Winnipeg (Manitoba), le 9 octobre 2002; et Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 15 octobre 2002. Deux autres journées portes ouvertes ont eu lieu le 1er mai 2003, à Ottawa (Ontario) et le 22 mai 2003, à Saskatoon (Saskatchewan). Cette dernière journée a également été l'occasion de reconnaître M. le juge Isaac qui prendra sa retraite de la Cour d'appel fédérale le 18 juillet 2003.

De plus, la Cour et le Greffe, en collaboration avec le barreau de la région, ont tenu un Colloque éducatif à Montréal (Québec), le 16 avril 2002. Le Bureau local de Montréal a tenu un autre Colloque éducatif, le 18 mars 2003; celui-ci avait pour thème les « Contrôles judiciaires devant la Cour fédérale du Canada ».

4.0 VOLUME ET RYTHME DU DÉROULEMENT DES INSTANCES

4.1 Le point sur le Programme de réduction des retards

En 1992, la Cour a instauré le Programme de réduction des retards (PRR), en accord avec les recommandations faites par le Conseil canadien de la magistrature (CCM) dans son rapport du mois d'août 1992. La première étape a consisté à créer un répertoire informatisé des causes en instance devant la Cour. La révision de cet inventaire a été complété le 31 août 1997.

La deuxième étape du PRR a été d'introduire dans les *Règles de la Cour* la gestion des instances, assortie de délais impératifs. Le Comité des règles a initié un examen exhaustif des *Règles de la Cour fédérale* en 1992. En 1995, le Conseil canadien de la magistrature a approuvé les délais cibles pour les juridictions supérieures de première instance et les juridictions d'appel, qui représentent des objectifs pour le déroulement des instances, sous réserve de la disponibilité des ressources physiques et humaines nécessaires. Dans le cadre du PRR, la Cour a aligné les normes inscrites dans les *Règles de la Cour fédérale (1998)* (entrées en vigueur le 25 avril 1998) sur les cibles proposées par le Conseil canadien de la magistrature.

Depuis l'adoption de la *Loi antiterroriste*, le 24 décembre 2001, et de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, le 28 juin 2002, on a connu une hausse marquée des instances en matière d'immigration. De janvier au 31 mai 2003, le nombre de nouveaux dossiers a augmenté de 62 %, comparativement à la période correspondante de cinq mois en 2002.

4.2 Volume des instances devant la Cour d'appel

Le tableau 1 montre la taille du répertoire des causes pendantes devant la Cour d'appel à la fin de 2001 et en 2002, de même que le nombre d'instances ajoutées au répertoire et réglées chaque année.

Tableau 1 : Cour d'appel
Instances ajoutées au répertoire ou retirées du répertoire au 31 décembre 2002

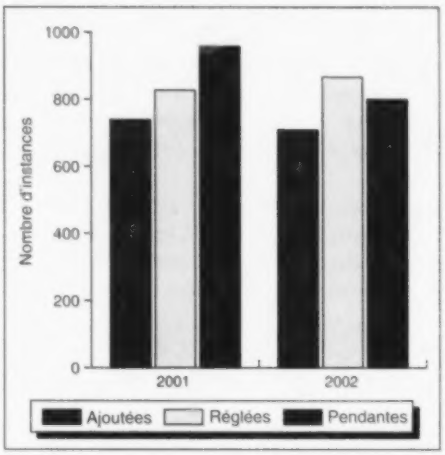

Au 31 décembre 2001, 958 instances étaient pendantes devant la Cour d'appel. En 2002, 708 causes ont été ajoutées au répertoire et la Cour en a réglé 866, ce qui laissait 800 instances pendantes à la fin de 2002.

Tableau 2 : Cour d'appel
Profil des causes pendantes au 31 décembre 2002

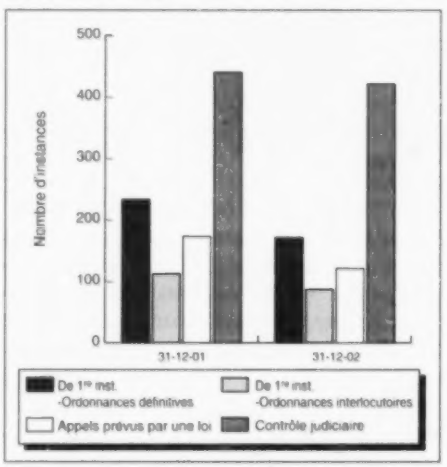

Le tableau 2 illustre, par grands domaines, les causes pendantes incluses dans le répertoire à la fin de 2001 et en 2002. Au 31 décembre 2002, le répertoire comptait 258 appels en provenance de la Section de première instance : 171 étaient des appels d'une ordonnance définitive, et 87 visaient une ordonnance interlocutoire. Les autres causes incluses dans le répertoire se répartissaient comme suit : 421 demandes de contrôle judiciaire et 121 appels en vertu d'une loi.

4.3 Rythme du déroulement des instances devant la Cour d'appel

De l'introduction au jugement

En 2002, le délai médian entre l'introduction et le jugement pour l'ensemble des instances était de 13,8 mois, ce qui est inférieur aux 17,0 mois calculés en 2001.

Le délai médian en 2002 selon les principaux domaines est le suivant :
Appels de la Section de première instance – Ordonnances définitives : 13,9 mois

Appels de la Section de première instance – Ordonnances interlocutoires : 9,2 mois
Appels en vertu d'une loi : 13,9 mois
Demandes de contrôle judiciaire : 14,8 mois

État des causes pendantes

Tableau 3 : Cour d'appel fédérale
État des causes pendantes au 31 décembre 2002

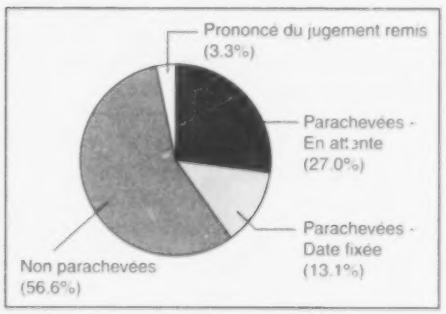

Le tableau 3 montre l'état des causes pendantes au 31 décembre 2002. Des 800 causes pendantes, 321 (40 %) avaient été parachevées en vue de leur audition. Pour 105 de celles-ci, une date d'audition avait été fixée, ce qui en laissait 216 pour lesquelles la date restait à fixer. Le prononcé du jugement avait été reporté dans 27 causes (3,3 % du total). À la fin de l'année, 452 causes (56,6 %) n'étaient pas encore parachevées.

Le nombre de causes prêtes pour l'audition mais sans qu'une date d'audition ait été fixée au 31 décembre 2002 était de 216, ce qui représente une baisse par rapport aux 300 du 31 décembre 2001.

Âge des causes pendantes

Tableau 4 : Cour d'appel fédérale
Répartition du répertoire selon l'âge au 31 décembre 2002

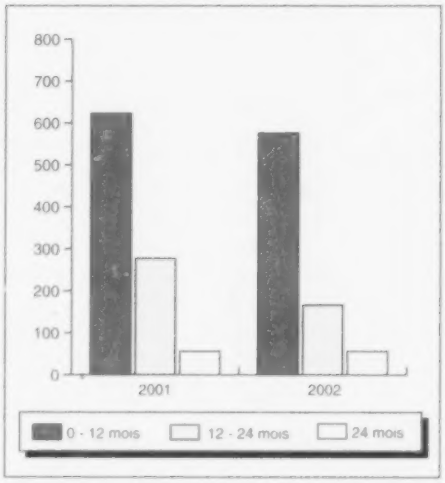

Le tableau 4 illustre l'âge des causes pendantes à la fin de 2001 et en 2002. Le nombre de causes pendantes depuis plus de deux ans est demeuré stable à 56 au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002. (Cela représentait 5,8 % des causes pendantes au 31 décembre 2001, et 7 % des causes pendantes au 31 décembre 2002.) Il s'agit toujours d'une amélioration par rapport au 31 décembre 1994, date à laquelle 1 138 causes (57 % de l'ensemble) avaient plus de deux ans.

4.4 Volume des instances devant la Section de première instance

Nouvelles instances introduites

Les instances introduites devant la Section de première instance se divisent en deux grandes catégories: les litiges et les décisions administratives dont les litiges constituent la principale charge de travail. Ils sont classés en fonction de sept grands domaines : les six domaines non liés à l'immigration, soit l'amirauté, le droit des autochtones, les litiges concernant la Couronne, le contrôle judiciaire, la propriété intellectuelle et les demandes et appels prévus par une loi particulière. Les instances en matière d'immigration forment le septième domaine.

La seconde catégorie – les décisions administratives – découle de dispositions d'un certain nombre de lois fédérales visant le dépôt de certificats, de décisions ou d'ordonnances d'offices fédéraux. Le dépôt donne aux ordonnances la même force et le même effet que des jugements de la Cour fédérale – Section de première instance. Les décisions administratives sont principalement traitées par les agents du greffe, et il en est rendu compte à la partie 5.

Tableau 5 : Section de première instance
Instances ajoutées ou retirées du répertoire au 31 décembre 2002

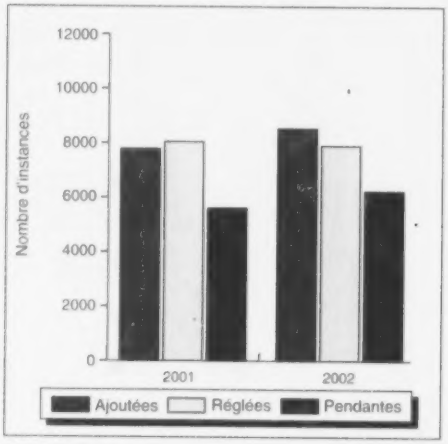

Le tableau 5 montre que 5 609 causes étaient pendantes devant la Section de première instance au 31 décembre 2001. En 2002, 8 532 causes sont venues s'ajouter au répertoire et la Section de première instance en a réglé 7 903, ce qui laissait 6 238 causes pendantes à la fin de 2002.

En 2001, le nombre de causes d'un domaine autre que l'immigration du répertoire des causes pendantes était de 3 058. En 2002, ce nombre a augmenté de 78, passant à 3 136.

Le nombre d'affaires en immigration au répertoire des affaires en cours en 2001était de 2 551. En 2002, ce nombre a augmenté de 551 à 3 102.

Tableau 6 : Section de première instance
Nouvelles instances introduites au 31 décembre 2002

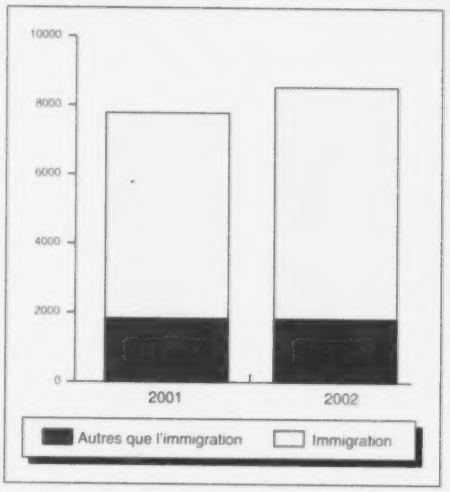

Le tableau 6 illustre le nombre de nouvelles instances introduites à la fin de 2001 et en 2002. Les instances en matière d'immigration sont indiquées séparément de toutes les autres.

Dans les domaines non liés à l'immigration, le nombre d'instances nouvelles est resté le même, soit 1 833 en 2001 et 2002.

Le nombre d'affaires en immigration continue d'augmenter depuis 1995. Cette année-là, 3 631 nouvelles instances en immigration ont été introduites. Ce nombre était de 5 945 en 2001 et a grimpé à 6 699 en 2002. (Du 1er janvier au 31 mai 2003, 4 078 nouvelles instances en immigration ont été introduites.). D'autres hausses annuelles sont prévues en raison de l'adoption de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (*LIPR*). Cette *Loi* a modifié la procédure pour les demandes contestant les décisions d'agents des visas. À compter du 28 juin 2002, ces genres de procédures requièrent l'autorisation de la Cour pour l'obtention d'une audition complète.

Le nombre de contrôles judiciaires d'agents des visas institués en 2001 atteignait 713 alors que jusqu'au 27 juin 2002, avant l'adoption de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, le nombre de tels contrôles se chiffrait à 534. Le nombre de demandes d'autorisation est passé de 5 229 en 2001 à 6 164 en 2002. (Du 1er janvier au 31 mai 2003, le nombre de demandes d'autorisation est passé à 4 069.)

Tableau 7 : Section de première instance
Profil des causes pendantes au 31 décembre 2002

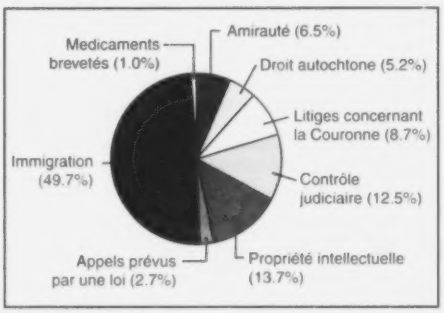

Le tableau 7 présente le profil du répertoire des causes pendantes au 31 décembre 2002 pour chacun des grands domaines :

Amirauté	406	(6,5 %)
Droit autochtone	325	(5,2 %)
Litiges touchant la Couronne	541	(8,7 %)
Contrôles judiciaires	780	(12,5 %)
Propriété intellectuelle	854	(13,7 %)
Demandes et appels prévus par une loi	170	(2,7 %)
Immigration	3 102	(49,7 %)
Médicaments brevetés	60	(1,0 %)

Il faut noter que le nombre d'instances reliés aux *Règlements sur les médicaments brevetés* était de 28 en 2001 et qu'il est passé à 60 en 2002. Malgré leur nombre plutôt restreint, ces instances peuvent exiger beaucoup de ressources judiciaires.

4.5 Rythme du déroulement des instances devant la Section de première instance

De l'introduction au jugement

Tableau 8 : Section de première instance
Règlement dans les 12 mois suivant l'introduction (en %)
(Sauf en matière d'immigration)
au 31 décembre 2002

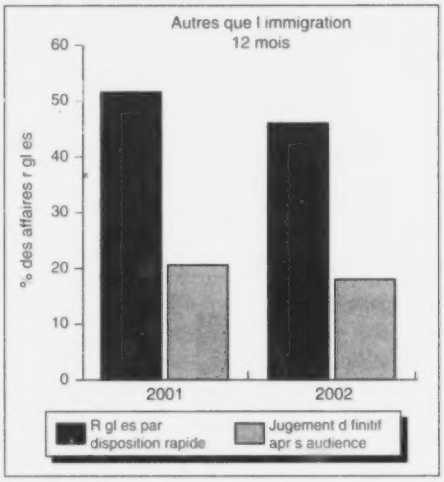

Tableau 9 : Section de première instance
Règlement dans les 12 mois suivant l'introduction (en %)
(Immigration)
au 31 décembre 2002

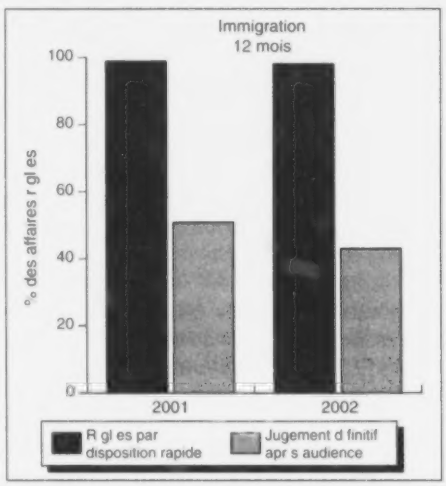

Les tableaux 8 et 9 présentent les instances dans lesquelles des règlements ont été enregistrés en 2001 et en 2002 et indiquent le pourcentage de ces règlements qui sont

intervenus dans les douze mois suivant l'introduction. Le tableau 8 porte sur les causes autres que l'immigration et le tableau 9 ne porte que sur les causes d'immigration. Chaque tableau fait la distinction entre le pourcentage des causes réglées par jugement définitif après audition complète et celui des causes réglées par disposition rapide comme un règlement extrajudiciaire, un désistement, un rejet pour cause de retard ou le refus de la Cour d'autoriser l'introduction d'un règlement.

Tableau 10 : Section de première instance
Règlement dans les 18 mois suivant l'introduction (en %)
(Sauf en matière d'immigration)
au 31 décembre 2002

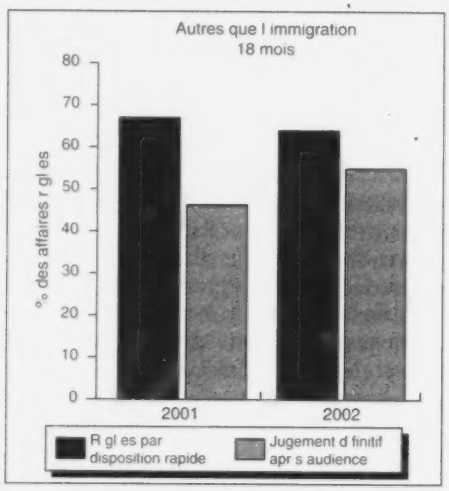

Tableau 11 : Section de première instance
Règlement dans les 18 mois suivant l'introduction (en %)
(Immigration)
au 31 décembre 2002

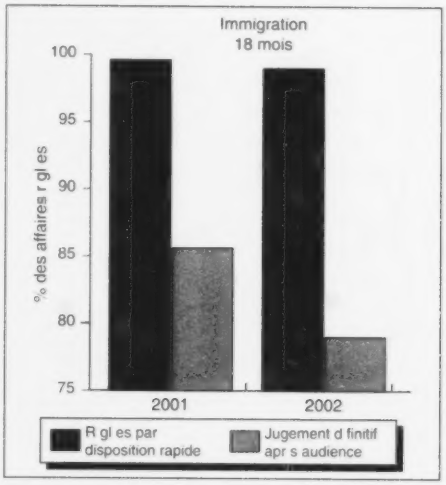

Les tableaux 10 et 11 comparent le pourcentage des règlements qui sont intervenus dans les 18 mois suivant l'introduction de l'instance.

Tableau 12 : Section de première instance
Règlement dans les 24 mois suivant l'introduction (en %)
(Sauf en matière d'immigration)
au 31 décembre 2002

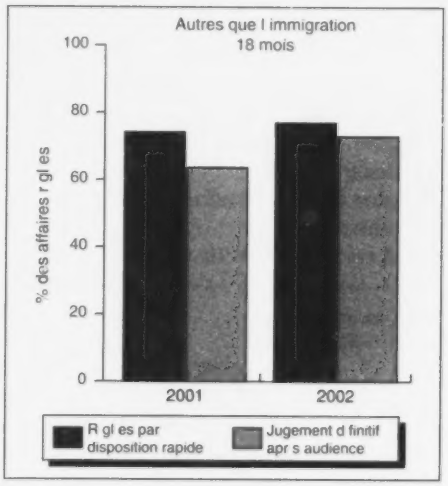

Tableau 13 : Section de première instance
Règlement dans les 24 mois suivant l'introduction (en %)
(Immigration)
au 31 décembre 2002

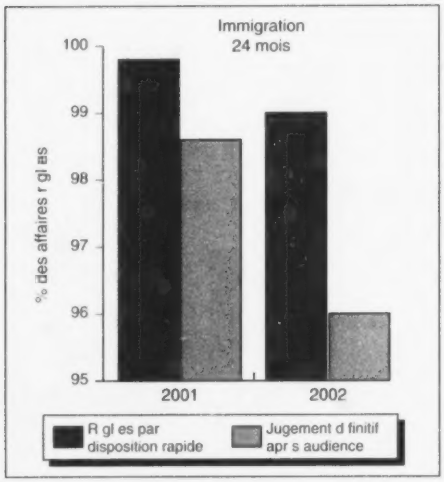

Les tableaux 12 et 13 comparent les résultats de la Cour dans les 24 mois suivant l'introduction de l'instance.

En 2002, comme on peut le voir dans les tableaux 9, 11 et 13, pour les demandes qui ont été agréées ou dans les affaires d'immigration où il n'était pas nécessaire de présenter une demande, 91 % des affaires ont été réglées dans les 12 mois suivant l'introduction. Ce pourcentage a atteint 97 % dans les 18 mois et 99 % dans les 24 mois.

État des causes pendantes

Tableau 14 : Section de première instance
État des causes pendantes au 31 décembre 2002
(Sauf en matière d'immigration)

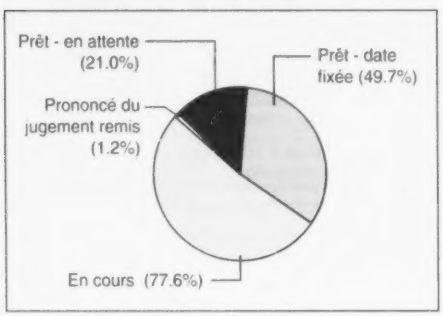

Le tableau 14 montre le répertoire des causes pendantes autres qu'en matière d'immigration, au 31 décembre 2002. Il y avait à cette date 37 (1,2 %) affaires en délibéré et 657 (21 %) causes étaient prêtes à être entendues, mais ne l'avaient pas encore été. Les dates d'audition ont été fixées pour 156 (49,7 %); 129 (41,1 %) étaient des dossiers intégrés et 16 (0,5 %) étaient en règlement extrajudiciaire. Il en restait donc 356 (11,3 %) dont il fallait fixer la date d'audience. En conclusion, 8 (0,25%) causes étaient dans le déroulement de la procédure. Sur les 3 136 causes au répertoire, 2 434 (77,6 %) n'étaient pas encore prêtes à être entendues.

Au 31 décembre 2002, le répertoire des causes pendantes devant la Section de première instance en matière d'immigration s'élevait à 3 102, dont 2 649 demandes d'autorisation et de contrôle judiciaire. Du nombre de 3 102 jugements, on comptait 69 affaires (2,2 %) en délibéré. Par ailleurs, 421 affaires étaient prêtes pour l'audition, mais n'avaient pas encore été entendues. La date d'audition avait été fixée pour 300 d'entre elles, ce qui en laissait 121. De même, 434 demandes d'autorisation étaient prêtes à entre entendues mais ne l'avaient pas encore été. Il y avait au total 2 178 instances pas encore prêtes, dont 1 969 demandes d'autorisation et de contrôle judiciaire qui n'étaient pas encore prêtes à être entendues.

Âge des causes pendantes

Le tableau 15 montre l'âge des causes pendantes autres qu'en immigration au 31 décembre des années 2001 et 2002.

Tableau 15 : Section de première instance
Âge des causes pendantes au 31 décembre 2002
(sauf en matière d'immigration)

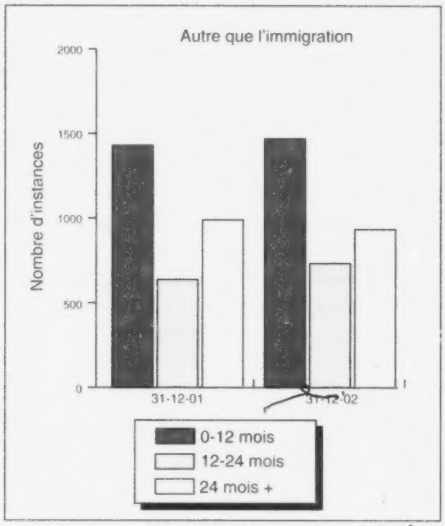

Au 31 décembre 1993, 52 % des causes pendantes (4 381 instances) dataient de plus de deux ans. Ce chiffre est monté à 72 % (6 602 instances) au 31 décembre 1997. L'entrée en vigueur des *Règles de la Cour fédérale (1998)* a donné lieu à un examen de l'état des instances pour déterminer lesquels, parmi les vieux dossiers, étaient encore actifs, afin que la Cour délivre des ordonnances rejetant les instances inactives. Suite à cet examen, le nombre de causes pendantes datant de plus de deux ans est tombé à 4 406 (60 %) au 31 décembre 1998. Le nombre de causes pendantes a diminué davantage; il se chiffrait à 934 (30 %) au 31 décembre 2002.

Tableau 16 : Section de première instance
Âge des causes pendantes au 31 décembre 2002
Instances en matière d'immigration seulement

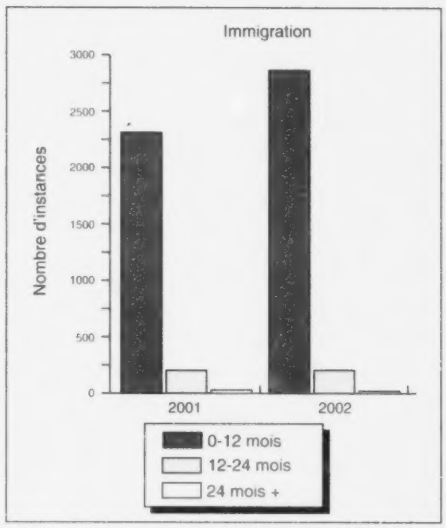

Le tableau 16 montre que les causes pendantes en matière d'immigration au 31 décembre des années 2001 et 2002 l'étaient pour la plupart depuis moins de 12 mois.

5.0 ACTIVITÉS DU GREFFE

5.1 Vue d'ensemble

Le Greffe assure le soutien nécessaire au jugement des affaires soumises à la Cour et à l'exécution des décisions. Il veille à ce que tous aient accès à la justice sans difficultés, retards ou inconvénients. Cette mission découle de la règle 3 des *Règles de la Cour fédérale (1998)*, aux termes de laquelle celles-ci « sont interprétées et appliquées de façon à permettre d'apporter une solution au litige qui soit juste et la plus expéditive et économique possible ».

Les attributions principales du Greffe sont prévues à la partie 2 des *Règles* sous le titre « Administration de la Cour » : les besoins bureaux de la Cour; la tenue de livres et registres et dépôt de documents; l'organisation des audiences de la Cour; mise à la disposition du public des dossiers de la Cour.

Les actes de procédure et les communications entre la Cour et les plaideurs ou leurs avocats passent tous par le Greffe. Des agents désignés nommément exercent des fonctions quasi judiciaires : taxation des frais et dépens, évaluation des dommages-intérêts, saisies de navires, de cargaisons ou de traites en droit maritime, et établissement des états de collocation conformes au *Code civil du Québec*. Le personnel du Greffe assume les mêmes fonctions auprès de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada.

5.2 Locaux

Conformément aux initiatives fédérales visant à réaliser plus d'économies, le Greffe a entrepris différents projets de bâtiment conjoints à Ottawa et à Toronto, en Ontario. Ces projets permettront de réaliser des économies à long terme et un meilleur accès par le public à la Cour d'appel fédérale, à la Cour fédérale à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et à la Cour canadienne de l'impôt.

Bureau principal d'Ottawa

Depuis 1989, le bureau principal du Greffe de la Cour fédérale d'Ottawa est réparti dans cinq différents endroits dans la Région de la capitale nationale.

Le besoin de locaux convenables pour la Cour à Ottawa s'est fait de plus en plus pressant avec le temps, au fur et à mesure que la croissance de l'organisation exerçait des pressions sur les locaux existants. Le personnel du Greffe continue de travailler à partir de différents emplacements.

Les plans de construction d'un nouvel édifice de la Cour fédérale ont reçu une Approbation préliminaire du projet (APP) des ministres du Conseil du Trésor en février 1990. Les Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ont étudié la possibilité de centraliser les services de la Cour fédérale du Canada en un seul lieu, à Ottawa. Une Approbation préliminaire du projet a été autorisée par les ministres du Conseil du Trésor lors de réunions tenues les 11 et 18 avril 2002, visant à définir un projet pour la construction de l'Édifice de la magistrature fédérale à Ottawa.

Le 8 mai 2002, le ministre de la justice et procureur général du Canada, l'honorable M. Cauchon, ainsi que l'ancien ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et Receveur général du Canada, l'honorable M. Boudria, ont annoncé l'approbation gouvernementale de l'Édifice de la magistrature fédérale dans la Région de la capitale nationale (RCN); il sera situé à la Place Saint-Laurent, à l'ouest de la Cour Suprême du Canada. En raison de l'adoption de la *Loi sur le service administratif des tribunaux judiciaires*, l'Édifice proposé logera la Cour fédérale d'appel, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt et tous les employés du Greffe.

En collaboration avec ses collègues de la Cour canadienne de l'impôt et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, l'équipe de projet du Greffe de la Cour fédérale examine présentement les concepts du design du nouvel Édifice de la magistrature fédérale. Entre-temps, en 2003, la Cour d'appel fédérale déménagera ses bureaux de l'Édifice de la Cour suprême du Canada à l'Édifice Thomas D'Arcy McGee, suivant une entente que les travaux de construction de l'Édifice de la magistrature fédérale seront effectués dans un délai raisonnable.

Malgré les dépenses en capital occasionnées par ce déménagement, le Greffe s'efforcera de maintenir sa norme de service élevée, tant pour le public que pour les juges de la Cour.

Région de l'Ontario -
Bureau local de Toronto

Depuis 1971, le bureau local de Toronto loue des locaux à l'Édifice Canada Life situé au 330, avenue University. En 2000, le locateur, Canada Life, a donné avis qu'il n'accorderait pas de prolongation de bail à la Cour fédérale du Canada puisqu'il aurait besoin de cet espace pour ses propres employés. En conséquence, la Cour et son Greffe doivent se réinstaller d'ici le 31 août 2005.

Avec l'autorisation du Conseil du Trésor le 30 janvier 2003, le Greffe de la Cour fédérale et la Cour canadienne de l'impôt ont commencé à chercher un endroit approprié pour le projet de construction de ces cours fédérales à Toronto.

Des appels d'offres de location à bail ont été envoyés à quatre soumissionnaires admissibles. Le soumissionnaire retenu, Canada Life, a été avisé en mai 2003.

Région de l'Ouest -
Bureau local de Vancouver

À Vancouver, les locaux de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt se trouvent dans le même édifice depuis 2000. Le bureau local de Vancouver a pu répondre aux besoins de la Cour canadienne de l'impôt en procurant un cabinet de juge additionnel et une petite salle d'audience, comme mesure provisoire.

Le bureau local de Vancouver a pu également offrir des locaux temporaires au Bureau de la citoyenneté de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) - régions de la Colombie-Britannique et du Territoire du Yukon. Cela a permis à CIC d'épargner quelque 200 000 $ en coûts d'aménagement et de location, tout en lui permettant d'assurer un service de qualité continu à ses clients. Grâce à cette solution horizontale, CIC a administré des tests à 8 003 immigrants au Canada, a attribué la citoyenneté à 8 815 néo-Canadiens et a tenu 538 audiences de citoyenneté.

Bureau local d'Edmonton

Le bureau local d'Edmonton de la Cour fédérale du Canada a permis la tenue d'un procès d'Autochotones complexe. Ce procès est en cours et pourrait durer un an. En raison des audiences prévues à Edmonton, principalement des procès d'Autochtones, le Greffe devra examiner la nécessiter d'obtenir plus de locaux en fonction du calendrier d'audiences prévu.

Il faudra examiner les baux et les locaux d'expansion à Vancouver, Edmonton, Calgary et Winnipeg afin de répondre aux besoins opérationnels et de sécurité.

En outre, la Cour et le Greffe participeront aux décisions relatives à la construction d'un nouveau palais de justice provincial à Saskatoon (Saskatchewan).

Région du Québec et de l'Atlantique -
Bureau local de Montréal

Le bureau local de Montréal, situé au 30, avenue McGill, occupe un seul édifice. Avec la fusion imminente des services administratifs du Greffe de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt, il faudra réorganiser les locaux afin de satisfaire les besoins des tribunaux et de leurs greffes.

Bureau local de Québec

Le bureau local de Québec signera un gail à court terme pour les locaux qu'il occupe présentement. Ce bail prendra fin le 30 novembre 2004, à laquelle date TPSGC entamera des négociations avec La Société immobilière du Québec en vue d'un bail à long terme et de la location d'un espace adjacent aux locaux existants.

Bureau local de Fredericton

Des négociations pour un bail à long terme sont en cours avec le locateur actuel. Le bail existant doit prendre fin en décembre 2005.

Bureau local de Halifax

Même si le bail du bureau local de Halifax ne prendra fin qu'en février 2006, il est urgent de trouver de l'espace additionnel.

5.3 Instances administratives

Diverses lois fédérales prévoient le dépôt de certificats, de décisions ou d'ordonnances d'offices fédéraux auprès de la Cour fédérale, Section de première instance. Une fois déposées au Greffe, ces « instances administratives » acquièrent le statut d'un jugement de la Cour. Comme elles sont traitées généralement par les agents du Greffe, elles ne sont pas incluses dans le répertoire du Programme de réduction des retards (PRR).

Le tableau 17 montre que leur nombre a commencé à augmenter en 1991, avec 8 610 instances pour passer à 16 682 instances en 1996. Malgré la baisse de ce nombre à un peu plus de 14 000 instances en 1997, il est passé à 17 039 en 2000, et ce total a atteint 20 271 en 2001. En 2002, ces instances ont connu une baisse légère pour se situer à 19 562 (ou 3,5 % par rapport à 2001); toutefois, la tendance à la hausse demeure évidente.

Tableau 17 : Instances administratives introduites

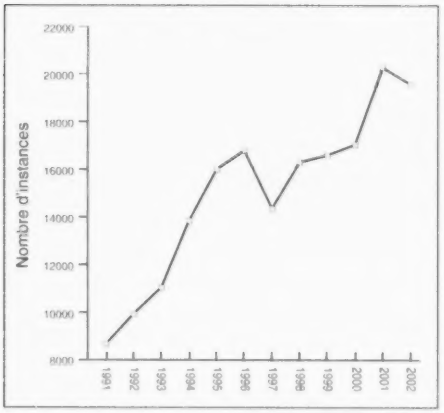

5.4 Gestion des instances

Les nouvelles *Règles de la Cour fédérale (1998)*, incorporant un système de gestion des instances, sont entrées en vigueur le 25 avril 1998. La gestion des instances est un moyen de coordonner les processus et les ressources de la Cour de manière à traiter rapidement les instances, depuis leur introduction jusqu'à leur conclusion, peu importe le genre de procédure. Elle comporte une surveillance active, par la Cour, du déroulement des instances déposées, et introduit plusieurs nouvelles activités de contrôle comme l'examen de l'état de l'instance, les services de règlement des litiges, les conférences de gestion des instances et les instances à gestion spéciale.

Depuis 1998, le Greffe a adopté un système intégré de composantes technologiques et de services de soutien qui font que la Cour a maintenant à sa disposition un système de gestion des dossiers à la fois complet et informatisé. Ce système comprend : un inventaire informatisé des affaires en cours (le Programme de réduction des retards - PRR) qui peut mesurer le temps écoulé entre les diverses étapes du processus d'avancement d'une affaire et faire rapport en conséquence; un système informatisé de fixation des audiences (le Module de fixation des audiences ou MFA) qui sert à l'attribution des causes et à l'affectation des juges, des locaux et des ressources humaines; un registre informatisé (le Système de gestion des instances) qui prévoit l'inclusion des dossiers non informatisés; des équipements de téléconférence et de vidéoconférence; le dépôt de documents par télécopieur; un logiciel de statistiques et un logiciel de courrier électronique (*GroupWise*).

Ces systèmes intégrés placent le Greffe à l'avant-garde dans la gestion informatisée des dossiers. En plus de permettre à la Cour d'atteindre ses objectifs dans la gestion des instances, ils aident aussi le Greffe à mieux tirer parti de ses ressources limitées pour faire face à l'accroissement de la demande de services.

5.5 Technologie

Le projet de dépôt de documents par voie électronique demeure une priorité pour la Cour et son Greffe. Au cours de la dernière année, les travaux ont progressé. Grâce au partenariat continu entre le Greffe et Quicklaw Canada et le Comité consultatif du projet de dépôt électronique (CCPDE), de nouveaux modèles ont été mis au point et sont présentement examinés et mise à l'essai en fonction de normes de qualité.

On a procédé à plusieurs nouveaux projets techniques en 2002-2003. Par exemple, en préparation du dépôt électronique et afin d'encourager la confiance du public quant à l'utilisation de la technologie dans la salle d'audience, les Services informatiques ont

complété la première phase de la migration du routeur vers un réseau de la voie de communication intégrée (SCNet). Ce réseau constitue une étape intégrale de l'assurance de lignes sûres afin que l'information sensible ne soit pas interceptée au hasard. De plus, on a installé du nouveau matériel de mise en réseau afin d'accroître la largeur de bande permettant au personnel une capacité accrue et accélérée de recherche d'information en ligne. Une telle expansion de la largeur de bande est aussi cruciale à la mise en oeuvre du projet de dépôt électronique aux fins de la transmission et de la réception de documents électroniques.

En 2002, un important procès sur des revendications territoriales a débuté à Edmonton (Alberta); il est toujours en cours. On a eu recours à la preuve électronique, la transcription des délibérations du tribunal en temps réel et la télévision en circuit fermé pour le public. Ces moyens techniques ont facilité la présentation des pièces documentaires volumineuses, la représentation de parties multiples par les avocats, et la présence des membres intéressés du public dans une salle d'audience plutôt petite.

Le Système d'affichage de la preuve électronique consiste en un moniteur à écran plat servant au juge, à son adjoint à la recherche, au greffier du tribunal, au sténographe judiciaire, à tous les avocats et aux témoins. La plupart des éléments de la preuve documentaire ont été pré-balayés et transférés en Adobe PDF (format de document portable), par les avocats pour toutes les parties, et ils ont été transmis au Greffe aux fins d'inclusion dans un système de données d'images.

Le greffier du tribunal contrôle le système de bases de données d'images afin qu'on puisse appeler les pièces instantanément et qu'elles soient affichées simultanément sur tous les écrans. Le juge et l'adjoint à la recherche ont chacun une copie de la base de données images électroniques pour leur propre usage et l'inscription de commentaires sur des ordinateurs bloc-notes, à l'intérieur et l'extérieur de la salle d'audience. Une caméra de transmission de documents est disponible pour l'affichage des documents qui n'ont pas été balayés au préalable, et les avocats sont en mesure de brancher leurs ordinateurs bloc-notes au Système d'affichage de la preuve électronique.

On a également recours à la transcription des délibérations du tribunal en temps réel dans le cadre du procès. Ainsi, le juge, les avocats et tous les employés du tribunal peuvent accepter une alimentation en temps réel au moyen de leurs ordinateurs bloc- notes.. Dans ce procès, le juge a eu recours aux capacités du logiciel temps réel pour rattacher des pièces directement à certains points dans la transcription même. Ces liens peuvent aider à se rappeler certains témoignages et les pièces correspondantes et, durant le processus, à écrire les motifs de jugement.

De plus, afin de permettre au plus grand nombre de personnes possible d'assister au procès, on a utilisé la télévision en circuit fermé pour transmettre les messages audio et vidéo dans une salle d'appoint avec sièges temporaires.

Même si on n'a pas reçu d'observations officielles des participants à ce procès, les commentaires officieux indiquent que la technologie employée lors du procès a grandement facilité son déroulement.

En plus, dans le cadre de la modernisation de la technologie au gouvernement, plusieurs projets à court terme ont été lancés au milieu de 2002. Leur objectif premier consistait à améliorer le matériel, soit par l'installation de nouveaux ordinateurs de bureau (Mind Pentium 4), de moniteurs à écran plat, et d'ordinateurs portatifs (Dell C610) de manière à ce que tous les usagers aient accès à la même efficacité lorsqu'ils utilisent des programmes de base (ex. : GroupWise, WordPerfect 9.0). On a aussi installé des stations d'accueil avec des moniteurs à écran plat et des claviers externes répondant aux Normes du Conseil du Trésor sur la technologie de l'information (NCTTI). Ces appareils contribuent au confort ergonomique des juges et des employés du Greffe. De plus, un nouveau système d'exploitation, le Windows XP Professional, a été installé; il remplace le Windows 95 qui n'est plus offert par la plupart des vendeurs de logiciels et qui ne peut pas prendre en charge certaines applications.

Une autres initiative interne, entreprise par les Services informatiques, a été la mise à niveau intensive du logiciel de groupe en vue d'une meilleure communication entre la magistrature et le personnel du Greffe. Puisque les instances portent sur des questions plus complexes, la technologie doit procurer un accès immédiat à l'information dans l'ensemble du pays, entre la magistrature et le Greffe. Le GroupWise 6.0 comporte des caches et des modes déportés facilitant l'entrée dans le système pour les usagers internes lorsqu'ils travaillent à l'extérieur du bureau. La Cour et son Greffe a également mis à niveau le Netscape 7.0, qui offre plus d'options pour le courrier électronique et l'Internet, ce qui favorise une productivité accrue grâce à une économie de temps lors de la recherche et du développement des projets.

Les Services informatiques continuent d'assurer un soutien technique interne aux juges et au personnel du Greffe concernant toutes les technologies logicielles et matérielles. En 2003, le Groupe prévoit de nouveaux progrès dans le développement et la mise en application de la technologie utilisée dans la salle d'audience, y compris les outils de recherche bibliographique en ligne sur les questions d'accès public et les questions certifiées sur les formalités d'immigration et même la divulgation des motifs via l'Internet, à la demande des parties.

Infrastructure et réseaux ministériels

i) *Système d'information sur les ressources humaines (SIRH)*

Les Services informatiques et les Ressources humaines (RH) ont mis le SIRH en oeuvre en 2001. Il s'agit d'un système en réseau approuvé par le gouvernement. Le personnel des Ressources humaines a continué d'alimenter le système de sorte que l'actuel Système d'information sur la gestion des ressources humaines (SIGRH) des RH sera progressivement éliminé. Le nouveau système permet des rapports plus détaillés et rend l'information plus accessible. Il procure divers outils aux gestionnaires et au personnel et offre en corollaire le soutien d'une organisation financée par le Conseil du Trésor.

ii) *Système de masses salariales (SMS)*

L'exercice a aussi été marqué par la mise en oeuvre du SMS, un autre système approuvé par le gouvernement et par les Services informatiques et les Services financiers. Le SMS remplace le HR Planner de FreeBalance Corporation, maintenant dépassé. Il améliore la qualité des rapports, facilite l'accès à l'information et fournit divers outils à la direction et au personnel.

En 2002, on a procédé à une analyse de l'écart FIT afin d'établir si le SMS et le SIRH peuvent interfacer de manière à ce que les services ministériels puissent s'échanger de l'information entre les différentes sections. En corollaire, cette analyse aidera les Services financiers à déterminer si une mise à niveau de la nouvelle version s'impose pour les besoins du Greffe.

iii) *Système de gestion financière (SGF) FreeBalance*

Le SGF, un système approuvé par le gouvernement, a été mis à jour en de nombreuses étapes en 2002 assurant l'accès Intranet. Ces mises à jour visaient à promouvoir l'échange d'informations entre les Services informatiques et les Services des finances. La mise en oeuvre des correctifs des bases de données Oracle ont aidé les logiciels du SGF et du SMS à interfacer avec plus d'aisance, tout en permettant au Greffe de se tenir à jour avec les normes et l'homologation Oracles.

2002 a été une année de préparation en vue de l'homologation d'une nouvelle base de données en 2003-2004. Le système a dû être reconfiguré suivant les besoins en matière de plans comptables pour les exigences relatives aux déclarations de fin d'exercice à TPSGC, ainsi que pour la normalisation du système en fonction de celui de la Cour canadienne de l'impôt.

vi) *Système des comptes en fiducie (interne)*

En 2002-2003, les Services financiers et les Services informatiques ont mis à l'essai, mis à niveau et débogué plusieurs aspects du Système des comptes en fiducie afin de réduire au minimum le taux d'erreurs.

v) *Systèmes de gestion de l'information*

En juillet 2002, l'administrateur de la Cour a approuvé le Projet de gestion des dossiers administratifs afin de veiller à ce que les dossiers administratifs du Greffe soient bien gérés en matière d'accès et de responsabilisation. Un programme intégré de gestion de l'information est en voie d'être instauré au Greffe, grâce au développement du Système de classification de l'information et de l'adoption de lignes directrices sur l'établissement du calendrier de conservation des dossiers, et la conservation et la disposition des dossiers. Un inventaire provisoire des dossiers administratifs ainsi qu'un avant-projet de classification de l'information ont été complétés en 2002-2003. L'information constitue une ressource ministérielle clé. Un accès accru aux dossiers du Greffe et le partage du savoir entre les membres du personnel augmenteront l'efficacité et l'efficience des programmes et services qu'offre le Greffe aux Canadiens.

De plus, en 2002-2003, les Services administratifs ont vu à l'épuration et à la conservation des dossiers de la Cour de l'Échiquier du Canada relativement à la perte du navire à vapeur *The Empress of Ireland* en 1914. Les documents de la Cour ont été prêtés au Musée de la Mer à Rimouski, au Québec, aux fins d'une exposition en juin 2003. Le transfert des documents a pu s'effectuer grâce à un partenariat avec les Archives de l'Université de Rimouski, et après consultation avec des experts en prêts de pièces d'exposition de Bibliothèque et Archives du Canada (anciennement les Archives nationales du Canada).

5.6 Le Greffe

C'est à l'automne 2000 qu'a été inauguré le Programme de formation des agents du Greffe (PFAG) pour répondre aux besoins de formation du personnel de soutien du Greffe

Ce programme de deux ans recrute des employés au niveau PM-D et permet aux candidats reçus d'être promus au niveau PM-03. Environ 36 candidats ont été admis au programme. Celui-ci s'est avéré fort efficace, non seulement quant au recrutement mais aussi pour le maintien en poste du personnel compétent.

À l'été 2002, le Groupe de travail du PFAG a effectué à un examen du Programme de formation des agents du Greffe, et on procède actuellement à une révision des modules de formation, tandis que les objectifs d'apprentissage et les outils d'évaluation font l'objet d'une mise à jour.

En outre, certains étudiants du programme d'administration judiciaire du Seneca College de Toronto, du programme de techniques juridiques du Collège Ahuntsic de Montréal, du programme d'auxiliaires juridiques du Collège Algonquin d'Ottawa et du programme d'assistants juridiques du Vancouver Community College de Vancouver ont bénéficié d'une initiation au PFAG. Il s'agissait de montrer aux étudiants les possibilités d'emploi en administration judiciaire, de manière générale, mais également de constituer une base de recrutement pour le PFAG du Greffe.

Il faut souligner par ailleurs le succès du Greffe de la Cour fédérale du Canada dans ses efforts pour créer un milieu de travail propice à l'équité. Le Greffe continue ses efforts de sensibilisation aux cultures authochtone et inuite en déléguant des employés aux séances de sensibilisation offertes par Affaires indiennes et du Nord canadien. Des mesures concrètes ont été prises pour intégrer les groupes désignés dès l'étape du recrutement, par la participation à des salons des carrières destinés précisément à ces groupes. Déjà, les femmes, les Autochtones et les personnes handicapées sont bien représentés, et les efforts se poursuivent pour accroître la représentation des minorités visibles en application du plan d'action intitulé *Faire place au changement* du Groupe de travail sur la participation des minorités visibles dans la fonction publique fédérale.

Au 31 mars 2003, l'effectif total des 458 personnes du Greffe représentant les groupes désignés se ventilait ainsi :

332 femmes (72 %),
29 personnes s'étant déclarées handicapées (6 %),
41 personnes s'étant déclarées comme appartenant à une minorité visible (9 %),
10 personnes s'étant déclarées Autochtones (2 %).

En 2002, le Greffe de la Cour fédérale a conclu un partenariat avec la Cour suprême du Canada dans le cadre d'une initiative de recrutement externe d'adjoints judiciaires. Le Greffe est chargé de la présélection et de l'évaluation des candidats. Vu la similarité des secteurs d'activités et des structures des deux organisations, cette initiative s'est avérée avantageuse puisqu'on ciblait le même groupe de candidats potentiels. Les candidats reçus se sont vus offrir des postes à la Cour suprême et à la Cour fédérale du Canada. Une initiative semblable est prévue pour l'automne 2003, avec la participation de la Cour suprême et de la Cour canadienne de l'impôt.

Il faut souligner que tous les bâtiments où se trouvent des bureaux de la Cour fédérale du Canada sont accessibles aux personnes qui se déplacent en fauteuil roulant et les ascenseurs ont été dotés d'un tableau en code Braille ainsi que d'indicateurs d'étages sonores. Les personnes qui ont des difficultés d'audition ou de parole peuvent communiquer avec le Greffe au moyen d'un téléscripteur (appareil ATS) dans la Région de la capitale nationale et dans tous les bureaux régionaux où travaillent des fonctionnaires fédéraux. Des dispositifs spéciaux comme des amplificateurs de volume pour le téléphone et des appareils de télécommunication pour les personnes ayant des difficultés d'audition ou de parole (ATS et ATME) ont été fournis aux employés et aux juges qui en ont besoin. Le Greffe encourage son personnel à consulter le Centre des ressources adaptées, à la Commission de la fonction publique pour voir l'équipement offert aux employés handicapés.

Au chapitre des langues officielles, le champion des langues officielles du Greffe a participé à des réunions interministérielles afin de discuter de l'avancement des dispositions de la *Loi sur les langues officielles* quant à l'accès du public aux services gouvernementaux et aux droits et responsabilités des gestionnaires et des employés. Au cours de la dernière année, le Commissaire aux langues officielles n'a reçu aucune plainte concernant la Cour ou le Greffe. Quoique le présent rapport contient normalement des données sur les proportions des postes bilingues au sein du Greffe, celles-ci n'étaient pas disponibles au moment de l'impression. Grâce au projet de conversion rattaché au système de gestion de l'information sur les ressources humaines, on procède à la vérification des données sur les langues officielles et un rapport sera soumis au Commissaire aux langues officielles plus tard au cours du mois.

In 2002, un projet pilote a permis d'offrir des cours de français à l'heure du midi, aux employés voulant atteindre les niveaux B et C. D'après les fonds disponibles, on prévoit élargir la mise en oeuvre du programme de formation linguistique.

Le Greffe de la Cour fédérale s'est engagé à veiller à ce que les employés aient accès aux possibilités de formation, de perfectionnement et d'apprentissage leur permettant de s'acquitter de la mission de l'organisation et d'exercer les fonctions de leur poste dans le contexte élargi des valeurs et principes de la fonction publique.

En 2002-2003, la mise en oeuvre du Projet d'analyse des besoins en matière d'apprentissage s'est poursuivie au bureau principal et aux bureaux locaux partout au pays. Ce projet vise à habiliter les employés à se fixer des objectifs professionnels tout en permettant à la direction de répondre aux besoins actuels et futurs. En mars 2003, on a entrepris l'analyse des résultats et des besoins en matière d'apprentissage en vue de les intégrer dans le Plan des ressources humaines du Greffe. On prévoit que d'ici juillet 2003 tout employé qui le désire pourra obtenir son propre plan d'apprentissage.

Dans le cadre de son engagement envers les objectifs individuels et collectifs, le Greffe a mis au point un Guide d'orientation pour faciliter la transition des nouveaux employés au sein de l'organisation. L'ébauche de ce document a été envoyée aux cadres supérieurs et aux représentants syndicaux en vue de leurs commentaires. Le Guide révisé devrait être disponible dans les deux langues officielles au plus tard à la fin juin 2003.

De plus, on a réalisé des progrès importants dans le cadre de l'initiative de modernisation de la gestion, qui est l'une des principales priorités du gouvernement du Canada dans le cadre de la modernisation des pratiques de gestion du XXI[ième] siècle.

5.7 Gestion financière

Les détails relatifs aux programmes financiers de la Cour figurent dans le Budget des dépenses principal déposé au Parlement et dans le rapport de rendement annuel du Greffe de la Cour présenté au Secrétariat du Conseil du Trésor. On peut obtenir un exemplaire du Budget principal auprès du Groupe Communication Canada ou des librairies associées. En voici un résumé :

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses principal 2003-04****	**Budget des dépenses principal** 2002-03	Réel 2001-02
Personnel			
Traitements et salaires	**22 835**	23 039	24 088
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**4 567**	4 608	4 132
Somme partielle	**27 402**	27 647	28 220
Biens et services			
Transports et communications	**1 785**	2 274	2 131
Information	**103**	239	128
Services professionnels et spéciaux	**4 217**	5 027	4 970
Location	**365**	479	429
Achat de services de réparation et d'entretien	**701**	479	903
Services publics, fournitures et approvisionnement	**1 165**	1 676	1 498
Dépenses en capital secondaires*	**2 474**	1 796	3 176
Autres subventions et paiements			2
Somme partielle	**10 810**	11 970	13 237
Total des dépenses	**38 212**	39 617	41 457

* Le poste « dépenses en capital secondaires » correspond au montant qui reste après que le montant des dépenses en capital a été établi. D'après les principes qui sous- tendent le budget de fonctionnement, ces ressources sont censées être interchangeables avec les dépenses touchant le personnel et celles qui concernent les biens et services.

** N.B. Le Greffe a obtenu 4,6 millions de dollars dans le cadre du Fonds d'intégrité des programmes 2000. Toutefois, ce montant n'était accordé que pour deux exercices. La date limitative était le 31 mars 2003. Depuis l'automne 2002, le Greffe demande l'approbation d'un financement permanent mais cela n'a pas encore été autorisé par les ministres du Conseil du Trésor. En conséquence, la somme de 4,5 millions de dollars n'est pas incluse sous l'entête du Budget des dépenses principales.

5.8 Sécurité

Dans la foulée des incidents terroristes du 11 septembre 2001, la Cour et le Greffe continuent d'étudier le niveau de sécurité nécessaire pour faire face aux menaces et aux risques que posent les modifications apportées au mandat de la Cour à la suite de l'adoption de la *Loi antiterroriste* et d'autres lois et pour mettre en application la version révisée de la Politique gouvernementale en matière de sécurité (PGS).

Dans le but d'assurer l'état de protection et de préparation requis pour les juges, les protonotaires et les employés du Greffe, on poursuivra, au cours des années à venir, l'élaboration d'un programme de sécurité intégré et professionnel, qui comprendra les éléments suivants :

- l'administration générale : procédures, formation et sensibilisation; identification des biens;
- la gestion du risque de sécurité;
- le contrôle de sécurité;
- la sécurité physique et la protection des juges, des employés et du public dans les locaux de la Cour ou du Greffe;
- la sécurité des technologies de l'information;
- la sécurité en cas d'urgence et de menaces;
- la planification de la continuité des opérations;,
- la sécurité à la passation des marchés publics;
- les enquêtes de sécurité.

De plus, la Cour fédérale et le Greffe sont désignés comme un Centre des mesures d'urgence. Par conséquent, la Cour fédérale du Canada doit exécuter ses fonctions judiciaires dans des situations d'urgence. Le Greffe fait aussi partie de l'ensemble des organisations fédérales formant le Groupe de travail sur la continuité d'un gouvernement constitutionnel, sous la direction du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile. Le Greffe doit donc se tenir au courant des progrès réalisés par les autres organisations pour l'atteinte de l'état de préparation escompté.

Annexe 1

BUREAU DE LA COUR FÉDÉRALE DU CANADA

BUREAUX PRINCIPAL - OTTAWA
Ottawa (Ontario)
K1A 0H9
http://www.fct-cf.gc.ca

Cour d'appel
Téléphone : (613) 996-6795
Télécopieur : (613) 952-7226

Section de première instance
Téléphone : (613) 992-4238
Télécopieur : (613) 952-3653

BUREAUX LOCAUX

ALBERTA - CALGARY
Dan Buell
Administrateur de district
3e étage
635, Eight Avenue S. W.
Calgary (Alberta) T2P 3M3

Téléphone : (403) 292-5920
Télécopieur : (403) 292-5329

COLOMBIE-BRITANNIQUE - VANCOUVER
Gail MacIver
Directrice, Région de l'Ouest
Pacific Centre, C.P. 10065
701, rue Georgia Ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7Y 1B6

Téléphone : (604) 666-3232
Télécopieur : (604) 666-8181

MANITOBA - WINNIPEG
(poste vacant)
Administrateur de district
363, rue Broadway, 4e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 3N9

Téléphone : (204) 983-2509
Télécopieur : (204) 983-7636

NOUVEAU-BRUNSWICK - SAINT JOHN
Edward Andrew Joas, Agent du Greffe
Mary Kathleen Tobin, Agent du Greffe
Édifice Provincial, pièce 413
110, rue Charlotte
Saint-John (Nouveau-Brunswick)
E2L 2J4

Téléphone : (506) 636-4990
Télécopieur : (506) 658-3070

ALBERTA - EDMONTON
(poste vacant)
Administrateur de district
Scotia Place, Tour 1, bureau 530
10060, avenue Jasper, C.P. 51
Edmonton (Alberta) T5J 3R8

Téléphone : (780) 495-4651
Télécopieur : (780) 495-4681

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD - CHARLOTTETOWN
E. Dorothy Kitson
Administratrice de district
Sir Henry Louis Davies Law Courts
42, rue Water, C.P. 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 8B9

Téléphone : (902) 368-0179
Télécopieur : (902) 368-0266

NOUVEAU- BRUNSWICK - FREDERICTON
Willa Doyle
Administratrice de district
Place Westmorland
82, rue Westmorland, bureau 100
Frédéricton (Nouveau-Brunswick)
E3B 3L3

Téléphone : (506) 452-3016
Télécopieur : (506) 452-3584

NOUVELLE-ÉCOSSE - HALIFAX
François Pilon
Administrateur de district
1801, rue Hollis, 17e étage
Bureau 1702
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N4

Téléphone : (902) 426-3282
Télécopieur : (902) 426-5514
La salle d'audience :
The Law Court Building
1815, rue Upper Water
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1S7

ONTARIO - TORONTO
Rita Bezuhly
Directrice, Région de l'Ontario
330, avenue University, 8e étage
Toronto (Ontario) M5G 1R9

Première instance
Téléphone : (416) 973-3356
Télécopieur : (416) 954-0647
Appel/Immigration
(416) 973-2154

QUÉBEC - QUÉBEC
Diane Perrier
Administratrice de district
Palais de Justice, salle 500 A
300, boulevard Jean Lesage
Québec (Québec) G1K 8K6

Téléphone : (418) 648-4920
Télécopieur : (418) 648-4051

SASKATCHEWAN - SASKATOON
Dennis Berezowsky
Administrateur de district
The Court House
520, Spadina Crescent est
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 2H6

Téléphone : (306) 975-4509
Télécopieur : (306) 975-4818

TERRITOIRE DU YUKON - WHITEHORSE
Paul Cowan
Administrateur de district (par intérim)
Andrew A. Phillipsen Law Centre
2134, avenue Second, C.P. 2703
Whitehorse (Territoire du Yukon)
Y1A 5H6

Téléphone : (867) 667-5441
Télécopieur : (867) 393-6212

QUÉBEC - MONTRÉAL
Monique Giroux
Directrice, Région du Québec et de l'Atlantique
30, rue McGill
Montréal (Québec) H2Y 3Z7

Téléphone : (514) 283-4820
Télécopieur : (514) 283-6004

SASKATCHEWAN - REGINA
Gordon C. Dauncey
Administrateur de district (par intérim)
The Court House
2425, avenue Victoria
Regina (Saskatchewan) S4P 3V7

Téléphone : (306) 780-5268
Télécopieur : (306) 787-7217

TERRE-NEUVE et LABRADOR - ST. JOHN'S
Louise King
Administratrice de district
The Court House
rue Duckworth, C.P. 937
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 5M3

Téléphone : (709) 772-2884
Télécopieur : (709) 772-6351

TERRITOIRES DU NORD-OUEST - YELLOWKNIFE
Robin Anne Mould
Administratrice de district
The Court House
4905, 49 rue
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2L9

Téléphone : (867) 873-2044
Télécopieur : (867) 873-0291

Annexe 2

Quelques lois en vertu desquelles la Cour fédérale exerce sa compétence

Accès à l'information, Loi sur l'
Accise, Loi sur l'
Accord de libre-échange nord-américain, Loi de mise en oeuvre de l'
Accord sur la Station spatiale internationale civile, Loi de mise en oeuvre de l'
Agence spatiale canadienne, Loi sur l'
Agence de la consommation en matière financière du Canada, Loi sur l'
Approvisionnements d'énergie, Loi d'urgence sur les
Arbitrage commercial, Loi sur l'
Arpenteurs des terres du Canada, Loi sur les
Associations coopératives de crédit, Loi sur les
Assurance-emploi, Loi sur l'
Banques, Loi sur les
Biens en déshérence, Loi sur les
Brevets, Loi sur les
Bureau du surintendant des institutions financières, Loi sur le
Cabotage, Loi sur le
Chemins de fer nationaux du Canada, Loi sur les
Citoyenneté, Loi sur la
Code canadien du travail
Code criminel
Compensation et le règlement des paiements, Loi sur la
Concurrence, Loi sur la
Contrôle de l'énergie atomique, Loi sur le
Contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses, Loi sur le
Convention des Nations Unies Concernant les sentences arbitrales étrangères, Loi sur la
Convention relative aux contrats de vente internationale de marchandises, Loi sur la
Cour canadienne de l'impôt, Loi sur la
Cour suprême, Loi sur la
Dessins industriels, Loi sur les
Détermination de la participation et du contrôle canadiens, Loi sur la
Divorce, Loi sur le
Douanes, Loi sur les
Droit d'auteur, Loi sur le
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, Loi sur le
Droits de la personne, Loi canadienne sur les
Eaux des Territoires du Nord-Ouest, Loi sur les
Eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut, Loi sur les
Eaux du Yukon, Loi sur les
Emploi dans la fonction publique, Loi sur l'
Enregistrement des organismes de bienfaisance (renseignements de sécurité), Loi sur l'
Enrôlement à l'étranger, Loi sur l'
Équité en matière d'emploi, Loi sur l'
Exportation et l'importation de biens culturels, Loi sur l'
Expropriation, Loi sur l'
Faillite et l'insolvabilité
Financement agricole Canada, Loi sur
Forces hydrauliques du Canada, Loi sur les
Gendarmerie Royale du Canada, Loi sur la
Gestion des terres des premières nations, Loi sur la
Grains du Canada, Loi sur les
Hydrocarbures, Loi fédérale sur les
Immigration et la protection des réfugiés, Loi sur l'
Impôt sur le revenu, Loi de l'
Impôt sur les revenus pétroliers, Loi sur l'
Indiens, Loi sur les
Inventions des fonctionnaires, Loi sur les
Langues officielles, Loi sur les
Loi antiterroriste
Loi électorale du Canada
Loi maritime du Canada
Marine marchande du Canada, Loi sur la
Marquage des bois, Loi sur le
Marques de commerce, Loi sur les
Mesures spéciales d'importation, Loi sur les
Mesures d'urgence, Loi sur les
Mines antipersonnel, Loi de mise en oeuvre de la Convention sur les,
Ministère du Développement des ressources humaines, Loi sur le
Normes de prestation de pension, Loi sur les
Office des droits de surface du Yukon, Loi sur l'
Office national de l'énergie, Loi sur l'
Opérations pétrolières au Canada, Loi sur les
Pêches, Loi sur les
Pipe-line du Nord, Loi sur le
Prestations d'adaptation pour les travailleurs, Loi sur les
Preuve au Canada, Loi sur la
Production de défense, Loi sur la
Produits agricoles au Canada, Loi sur les
Protection de l'environnement,1999, Loi sur la
Protection des obtentions végétales, Loi sur la
Protection des renseignements personnels, Loi sur la
Protection des renseignements personnels et les documents électroniques, Loi sur la
Radiocommunication, Loi sur la
Radiodiffusion, Loi sur la
Recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, Loi sur le
Régime de pensions du Canada
Réparation consécutive à une interruption des services postaux, Loi de
Responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif, Loi sur la
Responsabilité en matière maritime, Loi sur la
Sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, Loi sur les
Sécurité automobile, Loi sur la
Sécurité ferroviaire, Loi sur la
Service canadien du renseignement de sécurité, Loi sur le
Services publicitaires fournis par des éditeurs étrangers, Loi sur les
Société d'assurance-dépôts du Canada, Loi sur la
Société de développement du Cap-Breton, Loi sur la
Sociétés d'assurance, Loi sur les
Sociétés de fiducie et de prêt, Loi sur les
Statut de l'artiste, Loi sur le
Sûreté et la réglementation nucléaires, Loi sur la
Système correctionnel et la mise en liberté sous condition, Loi sur le
Taxe d'accise, Loi sur la
Télécommunications, Loi sur les
Topographies de circuits intégrés, Loi sur les
Traité des eaux limitrophes internationales, Loi du
Transports au Canada, Loi sur les
Tribunal canadien du commerce extérieur, Loi sur le
Tribunal de la concurrence, Loi sur le